



RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE 2020

MAPA-MAB SGAM

Table des matières

SYNTHÈSE.....	6
MAPA.....	6
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	9
MAPA-RCBF Vie.....	11
MAPA-MAB SGAM.....	13
Partie A - Activités et résultats.....	15
A.1 Activités.....	15
MAPA.....	15
A.1.1 Présentation générale.....	15
A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA.....	16
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	17
A.1.1' Présentation générale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	17
A.1.2' Faits marquants et activités de la période de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. .	18
MAPA-RCBF Vie.....	19
A.1.1" Présentation générale de MAPA-RCBF Vie.....	19
A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-RCBF Vie.....	20
MAPA-MAB SGAM.....	20
A.1.1" Présentation générale de MAPA-MAB SGAM.....	20
A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB SGAM.....	21
A.2 Évolution du résultat de souscription.....	23
MAPA.....	23
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	24
MAPA-RCBF Vie.....	25
MAPA-MAB SGAM.....	26
A.3 Évolution des produits financiers.....	27
Titrisations de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-RCBF Vie et de MAPA-MAB SGAM.....	28
A.4 Autres produits et dépenses.....	28
A.5 Autres informations.....	29
Partie B - Système de gouvernance.....	30
B.1 Exigences générales de gouvernance.....	30
MAPA.....	30
B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA.....	30
B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA.....	31
B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA.....	32
B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA.....	34
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	34
B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	34
B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	35
B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	36
B.1.4' Politiques et principes de rémunération de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	37
MAPA-RCBF Vie.....	37
B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-RCBF Vie	37
B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAPA-RCBF Vie	38
B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-RCBF Vie	38
B.1.4" Politiques et principes de rémunération de MAPA-RCBF Vie	39

MAPA-MAB SGAM.....	40
B.1.1 ^{'''} Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM.....	40
B.1.2 ^{'''} Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-MAB SGAM....	41
B.1.3 ^{'''} Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB SGAM.....	41
B.1.4 ^{'''} Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-MAB SGAM.....	42
B.1.5 Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB SGAM.....	42
B.1.6 Les quatre fonctions-clés définies par Solvabilité 2.....	43
B.2 Exigences générales de compétence de honorabilité.....	45
B.3 Système de gestion des risques de MAPA-MAB SGAM.....	46
B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation.....	46
B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité.....	47
B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs.....	48
B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision.....	48
B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque.....	48
B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente".....	50
B.3.7 Évaluations de crédit.....	51
B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-MAB SGAM.....	52
B.3.9 Intégration de la gestion des risques dans le groupe MAPA-MAB SGAM.....	52
B.3.10 Autres informations.....	53
B.4 Système de contrôle interne.....	53
B.4.1 Description du système de contrôle interne.....	53
B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne.....	53
B.5 Fonction audit interne.....	54
B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne.....	54
B.5.2 Description des audits internes.....	54
B.5.3 Plan d'audit.....	54
B.6 Fonction actuarielle.....	55
B.7 Sous-traitance.....	55
B.8 Autres informations.....	57
Partie C – Profil de risques.....	58
C.1 Risque de souscription.....	58
C.2 Risque de marché.....	58
C.3 Risque de crédit.....	59
C.4 Risque de liquidité.....	59
C.5 Risque opérationnel.....	59
C.6 Autres risques importants.....	60
C.6.1 Risque de longévité ou actif-passif.....	60
C.6.2 Risque de défaut.....	60
C.6.3 Risque lié à l'inflation.....	61
C.6.4 Risque de contagion.....	61
C.6.5 Risque de défaut des obligations.....	61
C.6.6 Risques stratégiques.....	61
C.6.7 Risques de changement économique, politique et réglementaire.....	62
C.6.8 Risque de concurrence.....	62
C.6.9 Risque de réputation ou de notoriété.....	62
C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques.....	63
C.7.1 Exposition au Risque.....	63
C.7.2 Concentration des risques.....	65
C.7.3 Atténuation des risques.....	65
C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance.....	66

C.7.5 Autre information importante.....	68
Partie D - Valorisation à des fins de solvabilité.....	69
D.1 Actifs.....	69
D.1.1 Placements.....	69
D.1.2 Autres actifs.....	70
D.2 Provisions techniques	71
D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations.....	72
D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II	76
D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques	77
D.3 Autres passifs.....	77
D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	78
D.5 Autres informations.....	79
Partie E – Gestion du capital.....	80
E.1 Fonds propres.....	80
E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II	80
E.1.2 Qualité des fonds propres.....	82
E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres.....	82
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR / MCR).....	83
E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR.....	83
E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR.....	84
E.2.3 Valorisation du SCR et MCR.....	85
E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR.....	86
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	86
E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR.....	86
E.6 Autres informations.....	86
Partie F - Glossaire.....	87
Partie G - Annexes – états quantitatifs annuels.....	88

SYNTHÈSE

◆ MAPA

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2020 ont été les suivants :

- des modifications statutaires validées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2020. Ces révisions statutaires portent sur la mise à niveau des statuts sur les toutes dernières modifications légales et réglementaires ;
- la décision de porter dès le 1er janvier 2020 la garantie prévoyance longue durée, assurée jusqu'à présent par un autre assureur, a permis à la MAPA d'augmenter son chiffre d'affaires de 1,4 M€ ;
- la crise de la COVID-19 a eu pour principales conséquences :
 - ➔ détérioration du résultat financier ;
 - ➔ la participation au fonds de solidarité débloqué par l'État ;
 - ➔ la comptabilisation d'une charge de sinistres au titre de la taxe COVID-19 fixée par la Loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 à 2,6% des cotisations au titre de l'année 2020 et 1,3% au titre de l'année 2021 ;
 - ➔ le remboursement de cotisations à nos sociétaires professionnels.

Le résultat net comptable de la MAPA au 31/12/2020 s'élève à -1 664 K€ contre -2 955 K€ au 31/12/2019.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la MAPA en 2020.

Le **profil de risques** de la MAPA n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa septième année. Les risques majeurs identifiés pour la MAPA sont au nombre de neuf.

Pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants (en K€) :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		205 244	182 866	Passif (hors fonds propres)
288 085	285 511	82 841	102 644	Fonds propres de base
		288 085	285 511	Total passif

- À l'actif :
 - x en normes comptables, les placements sont valorisés à leur prix d'achat, diminués des amortissements et provisions quand il y en a, alors que dans les états prudentiels les placements sont évalués à leur valeur de marché à la date de la clôture. Cette différence de valorisation, soit +18 M€ dans les états prudentiels, se constate principalement sur les titres de participation, les obligations et l'immobilier ;
 - x sur les autres actifs, trois lignes ont des méthodes de valorisation différentes, il s'agit :
 - des immobilisations incorporelles valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
 - des créances des réassureurs, valorisées à partir de l'évaluation actuarielle des sinistres ;
 - et des coupons courus des obligations d'entreprise qui sont valorisés de la même manière mais inclus dans les autres actifs dans les états financiers et dans les placements dans les états prudentiels.

Ainsi, à l'inverse des placements, les valorisations prudentielles de ces actifs sont inférieures de 20 M€ à celles des états financiers.
- Au passif :
 - x en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;

 - x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR a diminué entre 2019 et 2020, passant de 196% à 178%. Cela s'explique, en grande partie, par la morosité des marchés financiers suite à la crise sanitaire mondiale, ayant un double impact, à la fois sur les produits financiers de la mutuelle, et sur les meilleures estimations des provisions par le biais de la courbe des taux sans risque, qui a atteint un niveau historiquement bas, négative sur plus de 20 ans. Le ratio de solvabilité diminue, par les effets conjugués de la hausse du montant du capital de solvabilité requis (impôts différés et élargissement des produits proposés aux sociétaires), et la diminution des fonds propres prudentiels.

À noter, que la courbe des taux sans risque est exceptionnellement basse au 31/12/2020, puisqu'elle est négative sur plus de 20 ans, et qu'elle est inférieure à -0,5% sur les 6 premières années.

À noter également, que cette situation exceptionnelle est déjà en train de se résorber, et que la courbe des taux sans risque à fin mars 2021 est pratiquement revenue à celle du 31/12/2019 :



Cette courbe des taux sans risque exceptionnellement (et temporairement) basse, a une influence négative sur l'évaluation des meilleures estimations et de la marge de risque.

Le seul fait d'utiliser la courbe des taux sans risque au 31/03/2021, pour la situation au 31/12/2020, a une influence positive de **5 points** sur le ratio de solvabilité de la MAPA, l'intervalle entre les deux courbes des taux sans risque n'étant que de 3 mois.

Le groupe MAPA-MAB SGAM est donc, de fait, relativement dépendant de ce facteur exogène.

◆ Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Des modifications statutaires validées par l'Assemblée Générale du 13 octobre 2020. Ces révisions statutaires portent d'une part, sur la mise à niveau des statuts sur les toutes dernières modifications légales et réglementaires et d'autre part, sur le changement de dénomination sociale « Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française » par « Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ».
- La décision de porter dès le 1er janvier 2020 la garantie prévoyance longue durée, assurée jusqu'à présent par un autre assureur, a permis à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie d'augmenter son chiffre d'affaires de 1,2 M€.
- La crise de la COVID-19 a eu pour principales conséquences :
 - ➔ la détérioration du résultat financier ;
 - ➔ la participation au fonds de solidarité débloqué par l'État ;
 - ➔ la comptabilisation d'une charge de sinistres au titre de la taxe COVID-19 fixée par la loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 à 2,6% des cotisations au titre de l'année 2020 et 1,3% au titre de l'année 2021.

Le résultat net comptable de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en 2020 s'élève ainsi à -301 K€ contre -720 K€ au 31/12/2019.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en 2020.

Le **profil de risques** de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa septième année. Les risques majeurs identifiés pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie sont au nombre de sept, pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

La **valorisation** du bilan de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie **à des fins de solvabilité** a permis de dégager au 31 décembre 2020 un excédent de 46 717 K€, contre 44 436 K€ au 31 décembre 2019 :

- l'actif du bilan s'élève à 81 275 K€,
- le passif du bilan, s'élève à 34 558 K€.

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- à l'actif :
 - x la différence entre la valorisation des biens immobiliers à des fins de solvabilité et celle dans les états financiers correspond d'une part, aux amortissements enregistrés dans les états financiers conformément aux règles comptables et d'autre part, à la différence, positive ou négative, entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise. Ainsi plus les biens sont anciens dans le bilan, plus l'écart entre la valeur comptable et la valeur d'expertise est

important. La plus-value latente représente 16M€ pour cette seule classe d'actif.

- au passif :
 - x en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres «Compléments Frais Médicaux» qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés. Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;
 - x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Avec des fonds propres couvrant 1 263 % du Minimum de **Capital Requis** (MCR), le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie s'élève à 454 % au 31/12/2020.

Ces fonds propres admissibles en couverture du SCR et du MCR ont augmenté de 5 % par rapport à la clôture 2019.

◆ MAPA-RCBF Vie

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2020 ont été les suivants :

- la société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 11 juillet 2019 ;
- la société a obtenu par décision n° 2019-C-63 du 15 novembre 2019 l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, en l'application de l'article L.321-1 du Code des Assurances. L'entité est donc agréée pour pratiquer en France les opérations correspondant à la branche 20 – **Vie-Décès** mentionnée à l'article R.321-1 du Code des Assurances ;
- l'entité clôture donc son 1^{er} exercice comptable, après une période de 18 mois. Elle a intégré au 31 décembre 2019 le périmètre de combinaison de MAPA-MAB SGAM, sise 1 rue Anatole Contré- 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY ;
- l'entité ne constate pas d'impact sur ses comptes du fait de la COVID-19.

Le résultat net comptable de MAPA-RCBF Vie en 2020 s'élève ainsi à -656 K€.

Le **système de gouvernance** de MAPA-RCBF Vie satisfait aux obligations du régime Solvabilité II. La nomination d'un Directeur Général Délégué et de 4 responsables de Fonction-Clé que sont, l'Audit Interne, la Conformité, la Gestion des Risques et l'Actuariat avec des exigences en matière de compétences et d'honorabilité répond à la réglementation.

Le **profil de risques** de MAPA-RCBF Vie ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques est intégré à celui de la MAPA qui se consolide au fil des exercices.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants (en K€) :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		748	689	Passif (hors fonds propres)
6 092	5 516	5 344	4 827	Fonds propres de base
		6 092	5 516	Total passif

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- à l'actif : les immobilisations incorporelles sont valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
- au passif :
 - x en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les

états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée. Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs ;

- x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

La société MAPA-RCBF VIE, nouvellement créée, dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques liés à ses activités. En effet, le taux de couverture du Minimum de Capital Requis (MRC) est de 119%, et le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) est de 692%.

◆ MAPA-MAB SGAM

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2020 ont été les suivants :

- des modifications statutaires validées par l'Assemblée Générale du 28 septembre 2020 qui portent principalement sur le changement de dénomination sociale « MAPA-RCBF SGAM » par « MAPA-MAB SGAM » ;
- en 2019, la décision de porter dès le 1er janvier 2020 la garantie prévoyance longue durée et le décès toutes causes, assurées jusqu'à présent par un autre assureur, a permis à MAPA-MAB SGAM d'augmenter son chiffre d'affaires ;
- la crise de la COVID-19 a eu pour principales conséquences :
 - x la détérioration du résultat financier ;
 - x la participation au fonds de solidarité débloqué par l'État ;
 - x la comptabilisation d'une charge de sinistres au titre de la taxe COVID-19 fixée par la loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 à 2,6% des cotisations au titre de l'année 2020 et 1,3% au titre de l'année 2021 ;
 - x le remboursement de cotisations à nos sociétaires professionnels.

Le résultat net comptable de MAPA-MAB SGAM au 31/12/2020 s'élève à -2 469 K€ contre -3 902 K€ au 31/12/2019.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de MAPA-MAB SGAM en 2020.

Le **profil de risques** de MAPA-MAB SGAM n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa sixième année. Les risques majeurs identifiés pour la MAPA sont au nombre de sept, pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants (en K€) :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		230 700	204 805	Passif (hors fonds propres)
342 454	349 049	111 754	144 244	Fonds propres de base
		342 454	349 049	Total passif

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- à l'actif :

- x en normes comptables, les placements sont valorisés à leur prix d'achat, diminués des amortissements et provisions quand il y en a, alors que dans les états prudentiels les placements sont évalués à leur valeur de marché à la date de la clôture. Cette différence de valorisation, soit +35 M€ dans les états prudentiels, se constate principalement sur les titres de participation, les obligations et l'immobilier ;
- x sur les autres actifs, trois lignes ont des méthodes de valorisation différentes, il s'agit :
 - des immobilisations incorporelles valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
 - des créances des réassureurs, valorisées à partir de l'évaluation actuarielle des sinistres ;
 - et des coupons courus des obligations d'entreprise qui sont valorisés de la même manière mais inclus dans les autres actifs dans les états financiers et dans les placements dans les états prudentiels.

Ainsi, à l'inverse des placements, les valorisations prudentielles de ces actifs sont inférieures de 28 M€ à celles des états financiers.

- au passif :

- x en normes comptables, les provisions techniques des sinistres non encore payés sont évaluées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;

- x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR MAPA-MAB SGAM au 31/12/2020 s'élève à 215%, en baisse de 23 points par rapport à 2019.

Cette évolution est due à :

- l'agrégation des évolutions constatées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la MAPA-RCBF VIE soit :
 - x les effets de la crise mondiale de la COVID-19 sur les marchés financiers et la courbe des taux sans risque ;
 - x l'élargissement des produits et services proposés par MAPA-MAB SGAM.

Partie A - Activités et résultats

A.1 Activités

MAPA

A.1.1 Présentation générale

La MAPA, Mutuelle d'Assurance des Professionnels de l'Alimentaire, est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. Elle est spécialisée dans l'assurance non-vie des professions alimentaires. Elle propose aux artisans et commerçants indépendants et leurs salariés de cette branche des garanties d'assurance sur les risques suivants : automobile, responsabilité civile professionnelle et familiale, maladie, incendie, vol, dégâts des eaux, tempête, bris de glace, bris de machine, défense et recours, navigation de plaisance, individuelle accident, marchandises transportées, protection juridique, assistance.

En partenariat avec d'autres sociétés qui portent le risque d'assurance ou financier, la MAPA distribue auprès de ses sociétaires des produits d'épargne, d'assurance-vie, de prévoyance, de retraite et de prêts. Elle développe également des services avec des partenaires spécialisés inclus dans les contrats d'assurance afin de répondre au mieux aux besoins des sociétaires tels des réseaux d'opticiens, de dentistes, de réparateurs automobiles.

Les produits d'assurance « décès toutes causes » distribués par la MAPA sont portés depuis le 01/01/2020 par sa filiale, MAPA-RCBF Vie, dont elle détient 50,001% du capital.

La mutuelle dispose de 81 agences localisées en grande majorité dans les préfectures départementales. Ses produits sont vendus par un réseau de 350 salariés. Son siège social est situé à Saint-Jean-d'Angély en Charente-Maritime, département où elle fut fondée en 1911, et regroupe environ 250 salariés.

L'organisation de la société s'articule autour de six directions pour l'exercice 2020 :

- la Direction Générale ;
- la Direction Assurance et Services ;
- la Direction Développement ;
- la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction des Systèmes d'Informations ;
- la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne.

Pour la maîtrise des coûts des sinistres, la MAPA a mis en place un réseau d'une dizaine d'inspecteurs régleurs salariés qui interviennent pour les paiements de sinistres.

Avec 172 millions d'euros de primes, la MAPA représente moins de 0,25% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait

d'elle un acteur de petite taille. En tant que mutuelle professionnelle, son profil de risque est simple. Elle dispose de 83 millions d'euros de fonds propres fin 2020.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Le siège social de l'ACPR se trouve 4 place de Budapest dans le 9ème arrondissement de Paris.

La MAPA missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT respectivement 5 Rue Francois Hennebique 17140 Lagord et 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2020 sont approuvés sans réserve.

A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA

Les faits marquants de l'exercice 2020 sont les suivants :

Des modifications statutaires validées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2020. Ces révisions statutaires portent sur la mise à niveau des statuts sur les toutes dernières modifications légales et réglementaires ;

La décision de porter dès le 1er janvier 2020 la garantie prévoyance longue durée, assurée jusqu'à présent par un autre assureur, a permis à la MAPA d'augmenter son chiffre d'affaires de 1,4 M€.

La crise de la COVID-19 a eu pour principales conséquences :

- détérioration du résultat financier ;
- la participation au fonds de solidarité débloqué par l'État;
- la comptabilisation d'une charge de sinistres au titre de la taxe COVID-19 fixée par la loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 à 2,6% des cotisations au titre de l'année 2020 et 1,3% au titre de l'année 2021 ;
- le remboursement de cotisations à nos sociétaires professionnels.

La MAPA a dû faire face dès le premier trimestre 2020 à une crise sanitaire mondiale qui a eu des conséquences sur l'économie en raison des restrictions d'activité et des limitations de circulation des personnes, mises en œuvre pour ralentir la circulation du virus.

L'ensemble des dispositions pour assurer la continuité des activités et services rendus aux clients et aux partenaires de la Mutuelle a été pris dès mars 2020.

Suites aux mesures gouvernementales de confinement, la MAPA a activé son plan de continuité d'activité :

- maintien de la disponibilité des agences de la MAPA grâce à une rotation du personnel des agences (réceptions des appels) ;
- mise en place d'un dispositif digital d'informations sur le site de la MAPA dès le 17 mars 2020 ;
- information et suivi des sociétaires par une campagne de mailings et d'appels dès le 19 mars 2020 ;
- maintien du travail à distance, lorsque cela était possible.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

A.1.1' Présentation générale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Créés en 1932, les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (RCBF), société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances, sont spécialisés dans l'assurance non-vie des boulangers et boulangers-pâtisseries. Les contrats proposés sont de plusieurs types : complémentaire de frais médicaux, indemnité journalière, allocation quotidienne hospitalière, assurance individuelle accident, responsabilité civile professionnelle et familiale, protection juridique. Les agréments datent du 24 avril 1943 et 16 septembre 1946.

Les produits d'assurance « décès toutes causes » distribués par le réseau de conseillers commerciaux de la MAPA sont portés depuis le 01/01/2020 par sa filiale, MAPA-RCBF Vie, dont elle détient 49,999% du capital.

En 2020, le chiffre d'affaires est de 38 millions d'euros, le résultat se monte à -0,3 millions d'euros. Les fonds propres s'élèvent à 31 millions d'euros.

En 2018, les RCBF décident de changer de dénomination commerciale pour s'appeler la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie puis acte ce nouveau nom dans les statuts le 13 octobre 2020, sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le siège social est à Paris au 27 avenue d'Eylau dans le 16^{ème} arrondissement. La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne dispose pas de réseau commercial.

En 1979, les RCBF ont conclu un accord de partenariat avec la MAPA, société d'assurance mutuelle des professions alimentaires ; accord étendu en 1994 et dont l'objet est de favoriser l'administration et le développement des RCBF grâce à l'aide logistique de la MAPA via la mise à disposition de son réseau commercial, de son réseau d'inspecteurs régulateurs, de ses supports informatiques, comptables et financiers, paie, gestion des sinistres, contrôle interne, marketing et réassurance.

La quinzaine de salariés de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie travaille à son siège social, Paris 16^{ème}.

L'organisation du management de la société s'articule de la façon suivante :

- la Direction Générale,
- la Directrice Administrative,
- le Service Assurance de personnes,
- le Service comptabilité, courrier et téléphone.

C'est dans la continuité de ce partenariat avec la MAPA que les deux mutuelles ont décidé de créer une SGAM afin de disposer d'une instance juridique pérenne au sein de laquelle les échanges peuvent avoir lieu concernant l'évolution économique des mutuelles et de leur partenariat, sur fond de solidarité financière.

Les statuts de cette SGAM ont été adoptés par l'assemblée générale constitutive en janvier 2015.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Le siège social de l'ACPR se trouve 4 place de Budapest dans le 9ème arrondissement de Paris.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie missionne un cabinet de commissaires aux comptes Tuillet Audit, Membre français de GRANT THORNTON International, 29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine pour qu'il émette son opinion sur les comptes sociaux et s'assure que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2020 sont approuvés sans réserve.

A.1.2' Faits marquants et activités de la période de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Les faits marquants de l'exercice 2020 sont les suivants :

Des modifications statutaires validées par l'Assemblée Générale extraordinaire du 13 octobre 2020. Ces révisions statutaires portent d'une part, sur la mise à niveau des statuts sur les toutes dernières modifications légales et réglementaires et d'autre part, sur le changement de dénomination sociale « Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie française » par « Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ».

La décision de porter dès le 1er janvier 2020 la garantie prévoyance longue durée, assurée jusqu'à présent par un autre assureur, a permis à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie d'augmenter son chiffre d'affaires.

La crise de la COVID-19 a eu pour principales conséquences :

- la détérioration du résultat financier ;
- la participation au fonds de solidarité débloqué par l'État ;
- la comptabilisation d'une charge de sinistres au titre de la taxe COVID-19 fixée par la loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 à 2,6% des

cotisations aux titres de l'année 2020 et 1,3% au titre de l'année 2021.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie a dû faire face dès le premier trimestre 2020 à une crise sanitaire mondiale qui a eu des conséquences sur l'économie en raison des restrictions d'activité et des limitations de circulation des personnes, mises en œuvre pour ralentir la circulation du virus.

L'ensemble des dispositions pour assurer la continuité des activités et services rendus aux clients et aux partenaires de la Mutuelle a été pris dès mars 2020.

Suites aux mesures gouvernementales de confinement, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie a activé son plan de continuité d'activité :

- maintien de la disponibilité des agences de la MAPA grâce à une rotation du personnel des agences (réceptions des appels) ;
- mise en place d'un dispositif digital d'informations sur le site de la MAPA dès le 17 mars 2020 ;
- information et suivi des sociétaires par une campagne de mailings et d'appels dès le 19 mars 2020 ;
- maintien du travail à distance, lorsque cela était possible.

MAPA-RCBF Vie

A.1.1" Présentation générale de MAPA-RCBF Vie

MAPA-RCBF Vie est une société anonyme d'assurance vie créée en juillet 2019. Elle a obtenu son agrément auprès de l'ACPR le 22/11/2019 sur la branche 20 Vie-Décès pour commercialiser des garanties suivantes :

- la garantie capital décès toutes causes, qui, en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) ouvre droit au versement d'un capital ;
- la garantie Rente de conjoint en cas de décès toutes causes ;
- la garantie Rente d'enfants en cas de décès toutes causes.

Filiale de la Mutuelle de la Boulangerie à 49,999% et de la MAPA à 50,001%, elle délègue à cette dernière l'ensemble de son activité, de la distribution de ses contrats à la gestion administrative et financière de son activité, y compris les obligations liées à la directive européenne solvabilité II.

En 2020, le chiffre d'affaires est de 2 millions d'euros, le résultat se monte à -0,7 millions d'euros. Les fonds propres s'élèvent à 5 millions d'euros.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Le siège social de l'ACPR se trouve 4 place de Budapest dans le 9ème arrondissement de Paris.

MAPA-RCBF Vie missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT respectivement 5 Rue Francois Hennebique 17140 Lagord et 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et combinés et assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2020 sont approuvés sans réserve.

A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-RCBF Vie

Les faits marquants de l'exercice 2020 sont les suivants :

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 11 juillet 2019.

La société a obtenu par décision n° 2019-C-63 du 15 novembre 2019 l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, en l'application de l'article L.321-1 du Code des Assurances. L'entité est donc agréée pour pratiquer en France les opérations correspondant à la branche 20 – **Vie-Décès** mentionnée à l'article R.321-1 du Code des Assurances.

L'entité clôture donc son 1^{er} exercice comptable, après une période de 18 mois. Elle a intégré au 31 décembre 2019 le périmètre de combinaison de MAPA-MAB SGAM, sis 1 rue Anatole Contré- 17411 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

L'entité ne constate pas d'impact sur ses comptes du fait de la COVID-19.

MAPA-MAB SGAM

A.1.1"" Présentation générale de MAPA-MAB SGAM

Le 8 janvier 2015, la MAPA et les RCBF ont créé une société de groupe d'assurance mutuelle, SGAM, qui vient pérenniser une collaboration étroite depuis de plus de trente ans. L'objectif est de nouer, développer et gérer des liens de collaborations, de distribution, de gestion et de réassurance existants à la date de constitution et ainsi que des liens de solidarité financière entre les deux mutuelles (annexe 1).

Filiale de la Mutuelle de la Boulangerie à 49,999% et de la MAPA à 50,001%, MAPA-RCBF Vie est une société anonyme qui rentre dans le champ de la combinaison.

En 2020, « les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française » ont changé de dénomination sociale pour « Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie » et MAPA-RCBF SGAM est renommée MAPA-MAB SGAM, ces deux changements ayant été approuvés lors des assemblées générales réunies sous la forme extraordinaire de ces deux

entités.

Dans la suite de ce rapport, la dénomination de «SGAM» ou «groupe» concerne l'entité MAPA-MAB SGAM.

Ainsi la SGAM veille à ce que les deux mutuelles soient en mesure d'assurer chacune leurs obligations réglementaires en termes de solvabilité. À ce titre, elle supervise les liens de réassurance internes et externes, de gestion et de distribution liant et protégeant les deux mutuelles.

Avec 196 millions d'euros de primes, MAPA-MAB SGAM représente moins de 0,3% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de petite taille. En tant que SGAM de deux mutuelles professionnelles, son profil de risque est simple. Elle dispose de 112 millions d'euros de fonds propres fin 2020.

La SGAM est elle-même combinée par la MCR société combinante du groupe Monceau et réassureur depuis plusieurs décennies de la MAPA. Cette combinaison est justifiée par les liens de réassurance entre les deux sociétés.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Le siège social de l'ACPR se trouve 4 place de Budapest dans le 9ème arrondissement de Paris.

MAPA-MAB SGAM missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT respectivement 5 Rue Francois Hennebique 17140 Lagord et 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et combinés et assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2020 sont approuvés sans réserve.

A.1.2''' Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB SGAM

Les faits marquants de l'exercice 2020 sont les suivants :

La décision de porter dès le 1er janvier 2020 la garantie prévoyance longue durée, assurée jusqu'à présent par un autre assureur, a permis à MAPA-MAB SGAM d'augmenter son chiffre d'affaires ;

La crise de la COVID-19 a eu pour principales conséquences :

- la détérioration du résultat financier ;
- la participation au fonds de solidarité débloqué par l'État ;
- la comptabilisation d'une charge de sinistres au titre de la taxe COVID-19 fixée par la loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 à 2,6% des

- cotisations au titre de l'année 2020 et 1,3% au titre de l'année 2021 ;
- le remboursement de cotisations à nos sociétaires professionnels.

MAPA-MAB SGAM a dû faire face dès le premier trimestre 2020 à une crise sanitaire mondiale qui a eu des conséquences sur l'économie en raison des restrictions d'activité et des limitations de circulation des personnes, mises en œuvre pour ralentir la circulation du virus.

L'ensemble des dispositions pour assurer la continuité des activités et services rendus aux clients et aux partenaires du groupe a été pris dès mars 2020.

Suites aux mesures gouvernementales de confinement, MAPA-MAB SGAM a activé son plan de continuité d'activité :

- maintien de la disponibilité des agences de la MAPA grâce à une rotation du personnel des agences (réceptions des appels) ;
- mise en place d'un dispositif digital d'informations sur le site de la MAPA dès le 17 mars 2020 ;
- information et suivi des sociétaires par une campagne de mailings et d'appels dès le 19 mars 2020 ;
- maintien du travail à distance, lorsque cela était possible.

A.2 Évolution du résultat de souscription

MAPA

MAPA (en milliers d'euros)	2020	2019	Var. 2020/2019
Cotisations acquises (yc acceptations)	172 444	170 738	1,0%
Solde technique	-3 959	-11 397	-65,3%
Ratio combiné	102,3%	106,7%	-4,1%

MAPA (en milliers d'euros)	Résultat 2020		Solde technique 2019
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2020	
Automobile - Responsabilité civile	18 579	3 886	2 334
Automobile - Autres garanties	28 110	-2 464	-3 746
Assurance maritime, aérienne et transport	108	18	6
Incendie et dommages aux biens	63 194	-5 462	-9 340
Assistance	2 568	-1 168	-1 394
Santé	59 885	1 231	743
Total	172 444	-3 959	-11 397

Les variations du solde technique entre les exercices 2020 et 2019 s'expliquent essentiellement sur la charge de sinistres. En effet, ni les cotisations, ni les frais généraux n'ont évolué de manière significative sur la période les gains compensant les pertes.

Pour la branche automobile, toutes garanties confondues, l'exercice 2020 est une année excellente en terme de charges de sinistres.

Sur la branche santé, l'amélioration de 0,5 M€ du solde technique s'explique par la diminution des charges de prestations compensée par la taxe COVID fixée par la loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 à 2,6% des cotisations au titre de l'année 2020 et 1,3% au titre de l'année 2021.

La branche incendie et dommages aux biens enregistre un solde technique en amélioration de 4 M€ mais elle reste encore fortement négative à -5,5 M€, les incendies et la sécheresse expliquent principalement ce mauvais résultat, comme c'était déjà le cas en 2019.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

MAB (en milliers d'euros)	2020	2019	Var. 2020/2019
Cotisations acquises (yc acceptations)	38 470	37 692	2,1%
Solde technique	-890	597	-249,1%
Ratio combiné	102,3%	98,4%	4,0%

MAB (en milliers d'euros)	Résultat 2020		Solde technique 2019
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2020	
Responsabilité civile	1 432	258	520
Protection juridique	1 376	270	-137
Santé	35 662	-1 418	214
Total	38 470	-890	597

Le résultat technique s'est fortement dégradé en 2020 sur la santé principalement. Ceci est dû à de mauvais résultats sur les nouvelles garanties Rentes/Longue Maladie/Invalidité, la taxe COVID sur les prestations santé étant compensée par les bons résultats de cette garantie.

MAPA-RCBF Vie

MAPA-RCBF VIE (en milliers d'euros)	2020	2019
Cotisations acquises (yc acceptations)	2 028	0
Solde technique	-661	0
Ratio combiné	132,6%	0,0%

MAPA-RCBF VIE (en milliers d'euros)	Résultat 2020		Solde technique 2019
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2020	
Santé	2 028	-662	0
Total	2 028	-662	0

Cette première année d'exercice montre un solde technique négatif. Les frais généraux tiennent compte des coûts inhérents à toute mise en place d'une nouvelle société. La sinistralité de 2020 correspond à celle du plan d'activité.

MAPA-MAB SGAM

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	2020	2019	Var. 2020/2019
Cotisations acquises (yc acceptations)	197 673	193 565	2,1%
Solde technique	-5 351	-11 027	51,5%
Ratio combiné	102,7%	105,7%	2,8%

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	Résultat 2020		Solde technique 2019
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2020	
Automobile - Responsabilité civile	18 579	3 738	2 328
Automobile - Autres garanties	28 110	-2 687	-3 754
Assurance maritime, aérienne et transport	108	17	6
Incendie et dommages aux biens	63 194	-5 962	-9 358
Responsabilité civile générale	1 432	610	890
Protection juridique	1 376	608	192
Assistance	2 568	-1 188	-1 394
Santé	82 306	-487	62
Total	197 673	-5 351	-11 028

L'augmentation des cotisations sur 2020 s'explique par l'arrivée des nouvelles garanties à la MAPA et à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et par la nouvelle société d'assurance vie, MAPA-RCBF Vie. La progression du chiffre d'affaires a néanmoins été minorée par les remises COVID octroyées sur certaines catégories de commerçants, sociétaires de la MAPA.

Les variations du solde technique entre les exercices 2020 et 2019 s'expliquent essentiellement sur la charge de sinistres. En effet, ni les cotisations, ni les frais généraux n'ont évolué de manière significative sur la période.

La branche incendie et dommages aux biens, enregistre un solde technique en amélioration de 3,4 M€ faisant passer ce solde de -9,4 à -6 M€. L'année 2019 avait été très sinistrée sur les incendies et il avait fallu constituer des provisions sécheresses sur plusieurs années, les mêmes phénomènes existent en 2020 mais dans une plus faible mesure.

Sur la branche santé, le résultat technique s'est dégradé en 2020. Ceci est dû à de mauvais résultats sur les nouvelles garanties Rentes/Longue Maladie/Invalidité, la taxe COVID sur les prestations santé étant compensée par les bons résultats de cette garantie.

A.3 Évolution des produits financiers

La diminution des revenus nets courants est due à l'absence de versement de coupons sur certains titres suite à la baisse des marchés consécutive à la crise de la COVID.

MAPA (en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	1 761	-19	1 742	1 818	4 391	6 209
Placements en actions	-27	-417	-443	734	580	1 314
Placements obligataires, prêts	346	735	1 081	2 310	-1 533	778
Placements monétaires	21	0	21	24	0	24
Intérêts courus	197	0	197	-24	0	-24
Total du revenu des placements	2 299	299	2 597	4 862	3 439	8 301

La diminution des plus et moins values réalisées s'explique :

- par la plus-value réalisée sur la vente d'un immeuble de placement en 2019 qui n'a pas eu son équivalent en 2020 ;
- par un incident de paiement sur une obligation détenue en portefeuille en 2019 qui n'a pas eu son équivalent en 2020 ;
- par des provisions sur un titre action en 2020 consécutif au décrochage de son cours en bourse dû à la crise de la COVID.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	493	0	493	503	0	503
Placements en actions	-73	-190	-263	81	172	253
Placements obligataires, prêts	280	44	324	422	-2 511	-2 089
Placements monétaires	4	0	4	9	-2	7
Intérêts courus	98	0	98	-13	0	-13
Total du revenu des placements	802	-146	656	1 002	-2 341	-1 339

La diminution des revenus nets courants est due à l'absence de versement de coupons sur certains titres suite à la baisse des marchés consécutive à la crise de la COVID.

L'augmentation des plus et moins values réalisées s'explique :

- par un incident de paiement sur une obligation détenue en portefeuille en 2019 qui n'a pas eu son équivalent en 2020 ;
- par des provisions sur un titre action en 2020 consécutif au décrochage de son cours en bourse dû à la crise de la COVID.

MAPA-RCBF VIE (en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	0	0	0	NA	0	NA
Placements en actions	0	0	0	NA	0	NA
Placements obligataires, prêts	0	0	0	NA	0	NA
Placements monétaires	5	0	5	NA	0	NA
Intérêts courus	0	0	0	NA	0	NA
Total du revenu des placements	5	0	5	0	0	0

La volatilité du marché financier en 2020 consécutif à la crise sanitaire n'a pas permis d'investir et donc aucun produit financier n'a été enregistré.

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	2 275	-19	2 256	2 327	4 391	6 718
Placements en actions	-105	-607	-712	811	752	1 564
Placements obligataires, prêts	904	779	1 682	2 729	-4 044	-1 315
Placements monétaires	32	0	32	33	-2	31
Intérêts courus	0	0	0	-37	0	-37
Total du revenu des placements	3 106	153	3 258	5 864	1 098	6 962

La diminution des revenus nets courants est due à l'absence de versement de coupons sur certains titres suite à la baisse des marchés consécutive à la crise de la COVID.

La diminution des plus et moins values réalisées s'explique :

- par la plus-value réalisée sur la vente d'un immeuble de placement en 2019 qui n'a pas eu son équivalent en 2020 ;
- par un incident de paiement sur une obligation détenue en portefeuille en 2019 qui n'a pas eu son équivalent en 2019 ;
- par des provisions sur un titre action en 2020 consécutif au décrochage de son cours en bourse dû à la crise de la COVID.

Titrisations de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-RCBF Vie et de MAPA-MAB SGAM

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie et MAPA-MAB SGAM n'ont pas d'investissement dans des titrisations.

A.4 Autres produits et dépenses

La MAPA perçoit des commissions de distribution des produits d'épargne, d'assurance vie,

de prévoyance, de retraite et de prêts non significatifs par rapport au chiffre d'affaires de la SGAM.

A.5 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

Partie B - Système de gouvernance

B.1 Exigences générales de gouvernance

MAPA

B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA

La MAPA en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**. Lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue à titre ordinaire et extraordinaire, et qui a eu lieu en septembre 2020, le taux de participation était de 20,74 % (pour 104 379 sociétaires convoqués) contre 9,57 % à l'assemblée générale de juin 2019 (pour 107 004 sociétaires convoqués).

Le **conseil d'administration** est constitué d'administrateurs qui sont élus parmi les sociétaires par l'assemblée générale pour trois ans. Ils sont rééligibles. Sont généralement désignés des représentants des métiers de l'artisanat et du commerce principalement de l'alimentaire, issus de fédérations ou confédérations professionnelles, nationales.

Le **bureau du conseil d'administration** est composé du Président, de deux Vice-présidents, du Président d'honneur et du Secrétaire du conseil d'administration. Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les cinq membres du comité de direction sont invités aux réunions.

Le **comité d'audit** a été créé en 2007 comme le permet l'article 24 des statuts. Il est composé de trois administrateurs dont un Président, également responsable de la fonction-clé Audit Interne et le Vice-président, renouvelé chaque année. Le Président d'honneur - ancien Président de la MAPA - a été désigné membre du comité d'audit. Le Président de la MAPA ainsi que le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux réunions avec voix consultatives.

Le conseil d'administration désigne le **Directeur Général**, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil administration. Sur proposition du Directeur Général, le conseil d'administration désigne un Directeur Général Délégué. Le conseil d'administration a désigné le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en qualité de Dirigeants Effectifs au sens du Code des Assurances.

Le **comité de direction** est composé de six membres : le Directeur Général, le Directeur Général Délégué qui a en charge la Direction Développement, le Directeur Assurance et Services, la Directrice Administrative et Financière, le Directeur des Systèmes d'Information et la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication Interne. Des collaborateurs y font des présentations chaque fois que nécessaire selon la nature des dossiers abordés en séance.

B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA

Le nombre d'administrateurs est statutairement compris entre douze et vingt-et-un membres dont deux représentants élus du personnel. En 2020, le conseil est composé de dix-huit administrateurs dont seize représentants des sociétaires et deux représentants des salariés.

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur en octobre 2018.

Le conseil nomme chaque année en son sein un président, un ou des vice-présidents, et un secrétaire.

Sont également présents aux réunions du conseil avec voix consultative, le Président d'honneur ancien Président de la MAPA, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué assistés du comité de direction, deux représentants élus du comité d'entreprise et, au moins une fois par an, les commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes définitifs.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, ou par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Les administrateurs sont convoqués 15 jours avant la date de réunion par lettre simple. La convocation donne les points de l'ordre du jour qui seront abordés. Les membres reçoivent en même temps que les convocations un dossier constitué notamment des procès-verbaux du conseil précédent, de la réunion de bureau et des notes sur les « points à l'ordre du jour ».

Il est tenu au siège social un registre consignait les présences et les procès-verbaux des délibérations. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, avec indication des membres présents et excusés. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le secrétaire.

Le **bureau** se tient entre deux réunions du conseil d'administration, et chaque fois que nécessaire à la demande du Président ou du Directeur Général. À l'issue de la réunion de bureau est rédigé et validé un compte rendu ; ce dernier est signé par le Président et le secrétaire.

La Directrice Administrative et Financière ainsi qu'éventuellement le responsable du

Contrôle Interne présentent et commentent leurs travaux au **comité d'audit**. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité et le secrétaire de séance.

Le **comité de direction** est animé par le Directeur Général ; il se réunit tous les 15 jours sur convocation et avec un ordre du jour ; les discussions et décisions sont l'objet d'un compte rendu.

Le **comité de gestion des risques** a été créé en 2014 afin de répondre à la directive Solvabilité II 2009/138/ CE du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et de la chargée d'étude conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la MAPA est placée sous mandat chez OFI AM. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre, il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière et du gérant du mandat chez OFI AM. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA

La séparation des fonctions politiques, exercées par le conseil administration et exécutives, exercées par le Directeur Général, conduit à ce que le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le conseil les orientations de la politique générale. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général, en concertation avec le Président.

Les émissions de titres obligataires ou assimilés, l'octroi de garanties, cautions ou avals, la fixation des cotisations, l'achat ou la vente d'immeuble de rapport, à l'exception des parts et actions de société à prépondérance immobilière et des immeubles destinés à accueillir des agences, est soumis à l'autorisation du conseil d'administration. Le Directeur Général informe le Président du conseil d'administration des travaux d'ampleur significative à réaliser sur les immeubles du siège social qui décide le cas échéant de les soumettre au bureau ou au conseil d'Administration.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence déterminé par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds sauf pour l'automobile dont la garantie responsabilité civile est illimitée.

La politique de réassurance est approuvée annuellement.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-

économiques.

Lors des réunions de 2020 le conseil d'administration a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2021, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2019, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, accepté un plan de redressement MRC, le plan commercial 2021, approuvé le rapport ORSA 2019 et les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. Enfin, il a décidé de faire évoluer les statuts de la société et de les soumettre à l'Assemblée Générale. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques.

Le **bureau** examine généralement les points suivants :

- le suivi de l'activité commerciale ;
- l'évolution de la sinistralité ;
- les projets de renouvellement de gamme de produits ;
- le suivi comptable et financier de la société ;
- les dossiers du fonds de solidarité ;
- les propositions tarifaires pour l'année suivante ;
- les projets de politiques écrites.

Le **comité d'audit** a pour missions :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'examiner les comptes définitifs avant leur soumission au conseil d'administration ;
- de suivre la réalisation de la mission des commissaires aux comptes et de participer au processus de leur désignation, dans le respect de leur indépendance ;
- de prendre connaissance et de suivre les travaux de la fonction d'audit interne ;
- de valider le plan d'audit ;
- d'examiner les projets de rapports réglementaires sur la solvabilité et le contrôle interne ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- de suivre les travaux de préparation à Solvabilité II et de l'ORSA ;
- de prendre connaissance des comptes rendus du comité des risques.

Chargé du suivi du dispositif de gestion des risques, le comité d'audit dispose de plusieurs sources d'information : cartographie des risques, rapports d'audit interne et externe, rapport des commissaires aux comptes et les comptes rendus du comité des risques.

Le Directeur Général avec l'aide du **comité de direction** prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, il prend part à la gestion des risques et notamment :

- veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques

- définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- contribue à l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA

Les membres du conseil d'administration ont droit à des indemnités de temps passé. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 8% des frais d'acquisition et d'administration.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration, celles du comité de direction par le Directeur Général. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

La part variable des salaires des commerciaux de la MAPA est collectivement attribuée par agence, en fonction de l'atteinte d'objectifs définis annuellement, qui inclut les résultats techniques. Elle est proratisée individuellement en fonction de la présence annuelle du collaborateur.

Une part variable individuelle est également attribuée aux commerciaux. Le cumul des primes collectives et individuelles est plafonné.

Les membres de l'organe d'administration perçoivent des indemnités de temps passé, le Président et le Président d'honneur des indemnités compensatoires. Les membres de gestion ou de contrôle et les titulaires d'autres fonctions-clés n'ont aucune particularité de régimes de retraites par rapport aux autres salariés.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**.

L'administration de la société est confiée à un **conseil d'administration** nommé par l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour six ans. À ce jour, le conseil

d'administration est composé de neuf membres auxquels s'ajoutent sept administrateurs honoraires invités par le Président. Ils participent aux débats sans pour autant disposer de voix délibératives. Le cas échéant, le **conseil d'administration** règle les modalités de fonctionnement de son organisation, non prévues par les statuts.

Les administrateurs, tous issus du monde professionnel de la boulangerie, ont généralement des mandats dans d'autres organismes notamment des groupements professionnels départementaux, la Confédération Nationale de la Boulangerie, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, ou encore la Confédération Générale de l'Alimentaire de Détail.

Le **comité d'audit** est composé de deux administrateurs et d'un Président, administrateur honoraire qui est aussi responsable de la fonction-clé audit interne. Le commissaire aux comptes est invité lors de la réunion du comité d'audit qui a pour objet de réviser les comptes annuels. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux réunions avec voix consultatives. La Directrice Administrative et Financière présente et commente les travaux de sa direction au comité d'audit. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité d'audit.

Au 1er juillet 2020, le Directeur Général Délégué a fait valoir ses droits à la retraite. Lui a succédé le Directeur Général Délégué de la SGAM.

B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Le conseil d'administration nomme, en son sein, pour un an, un président, au moins un vice-président, et un secrétaire. Participent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, la Directrice Administrative et, deux fois par an, le commissaire aux comptes, lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Le **comité de gestion des risques** de la MAPA a été créé en 2014 afin de répondre à la directive Solvabilité II 2009/138/ CE du Parlement Européen. Depuis la création de la SGAM ce comité couvre les entités du groupe : la SGAM, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF Vie.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué de la MAPA et de la SGAM, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et de la chargée d'étude conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie est placée sous mandat chez OFI AM. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre . il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière de la MAPA et du gérant du mandat OFI AM. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le **conseil d'administration** les orientations de la politique générale et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en concertation avec le Président. Le conseil d'administration a désigné le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en qualité de Dirigeants Effectifs au sens du Code des Assurances.

La société ne peut emprunter que pour financer le développement des activités d'assurance ou renforcer la marge de solvabilité, tout emprunt destiné à la constitution et éventuellement à l'alimentation du fonds social complémentaire doit être autorisé par l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence défini par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds.

La politique de réassurance approuvée annuellement comprend des cessions en quote-part, en excédent de sinistres et un stop loss en lien avec les plafonds de garanties et l'aléa des fréquences sinistres.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques. Les investissements obligataires doivent être sur des émetteurs de notation supérieure ou égale à BBB-. La durée totale du portefeuille doit être inférieure à 5 ans.

Lors des réunions en 2020, le conseil d'administration a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2021, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2019, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, accepté l'évolution de la gamme santé, le plan commercial

2021, approuvé le rapport ORSA 2019 et les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. Enfin, il a décidé de modifier la dénomination sociale de la société pour adopter celle de Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, et de soumettre à l'assemblée générale une modification statutaire. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques.

La Direction Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, elle prend part à la gestion des risques et notamment :

- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- elle assure l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- elle assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4' Politiques et principes de rémunération de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Les frais de déplacement des administrateurs sont visés chaque année par l'assemblée générale : le montant ne doit pas dépasser 4% des frais de personnel charges comprises. Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

MAPA-RCBF Vie

B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-RCBF Vie

La société MAPA-RCBF Vie est une société anonyme, entreprise régie par le Code des Assurances. Elle est détenue exclusivement par les mutuelles MAPA et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

L'administration de la société est confiée à un **conseil d'administration** nommé par l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour trois ans. À ce jour, le conseil d'administration est composé de quatre membres. Le cas échéant, le conseil **d'administration** règle les modalités de fonctionnement de son organisation, non prévues par les statuts.

Les administrateurs sont issus à parité des conseils d'administration des mutuelles du groupe MAPA-MAB.

Conformément à la législation, le **comité d'audit** de MAPA-MAB SGAM est compétent pour assurer le suivi des questions relatives à MAPA-RCBF Vie. Il rend compte de ses travaux au conseil d'administration de MAPA-RCBF-Vie.

B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAPA-RCBF Vie

Le conseil d'administration nomme, en son sein, pour un an, un président, au moins un vice-président, et un secrétaire. Participent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, et, deux fois par an, le commissaire aux comptes, lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Le **comité de gestion des risques** de la MAPA a été créé en 2014 afin de répondre à la directive Solvabilité II 2009/138/ CE du Parlement Européen. Depuis la création de la SGAM ce comité couvre les entités du groupe : la SGAM, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF Vie.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué de la MAPA et de la SGAM, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et de la chargée d'étude conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-RCBF Vie

Le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le **conseil d'administration** les orientations de la politique générale et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en concertation avec le Président. Le Conseil d'administration a désigné le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en qualité de Dirigeants

Effectifs au sens du Code des Assurances.

La société ne peut emprunter que pour financer le développement des activités d'assurance ou renforcer la marge de solvabilité.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence défini par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds. La société ne pratique pas d'activité d'épargne.

La politique de réassurance approuvée annuellement comprend des cessions en quote-part, en excédent de sinistres et un stop loss en lien avec les plafonds de garanties et l'aléa des fréquences sinistres.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques. Les investissements obligataires doivent être sur des émetteurs de notation supérieure ou égale à BBB-. La durée totale du portefeuille doit être inférieure à 5 ans.

Lors des réunions en 2020, le conseil d'administration a fixé les changements de tarification pour l'année 2021, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, approuvé les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques.

La Direction Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la société. En conséquence, elle prend part à la gestion des risques et notamment :

- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- elle assure l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- elle assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4" Politiques et principes de rémunération de MAPA-RCBF Vie

Il n'y a pas de salariés au sein de MAPA RCBF Vie.

Les membres du conseil d'administration ont droit à des jetons de présence. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'assemblée générale : le montant total ne doit pas dépasser 1% du chiffre d'affaires.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

MAPA-MAB SGAM

B.1.1''' Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM

Chaque entreprise affiliée est représentée avec voix délibérative par son Président, à défaut un de ses administrateurs dûment mandaté.

Les membres du conseil d'administration de la SGAM et son Directeur Général sont membres de l'assemblée avec voix consultative. Les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués des entreprises affiliées sont aussi membres de l'assemblée générale avec voix consultative.

Le nombre total de voix attribuées à chacune des entreprises affiliées est égal à deux, soit une voix par représentant.

L'administration de la SGAM est confiée à un conseil d'administration comportant quatre membres au moins et dix-huit au plus, représentant les entreprises affiliées à la SGAM. Cette dernière ne peut en aucun cas être administrée par des administrateurs non issus des conseils d'administration des entreprises affiliées.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale ordinaire de la SGAM parmi les membres des conseils d'administration des entreprises affiliées. Si une entreprise affiliée est exclue, les administrateurs issus de cette entreprise sont réputés démissionnaires d'office.

Les administrateurs sont nommés pour trois ans et sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit le Président et le Vice-président du conseil d'administration parmi ses membres Présidents des entreprises affiliées, et au moins un secrétaire et un secrétaire adjoint parmi ses autres membres. Ces fonctions durent un an et leurs titulaires sont rééligibles.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la SGAM le réclament.

Le conseil ne délibère que s'il réunit au moins la moitié de ses membres. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres du conseil.

Les délibérations et décisions du conseil d'administration sont consignées sur un registre spécial tenu au siège social. Les procès-verbaux retranscrits sur ce registre sont signés du Président et d'un administrateur.

Le Directeur Général assiste aux réunions du conseil d'administration avec voix

consultative.

B.1.2''' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration décide de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les conditions définies au sein de la convention d'affiliation. À la demande d'une entreprise affiliée, lorsque la SGAM a mis en œuvre les mécanismes de solidarité en faveur de cette entreprise dans le respect de ses statuts, le conseil d'administration s'assure de la réalisation du plan de redressement. Il peut formuler des recommandations au conseil d'administration de l'entreprise affiliée bénéficiant des mécanismes de solidarité. Le conseil d'administration de l'entreprise affiliée destinataire de ces recommandations les porte à son ordre du jour, puis rend compte de sa position au conseil d'administration de la SGAM.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration dispose d'un droit d'information privilégiée sur toute décision des entreprises affiliées de nature à affecter durablement leur situation financière. À ce titre, le conseil d'administration, ou toute personne ou structure mandatée par lui à cet effet, dispose de tout pouvoir d'investigation et d'audit sur les éléments comptables, financiers et juridiques des entreprises affiliées.

Le conseil d'administration désigne un Directeur Général, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration.

B.1.3''' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration détermine les orientations d'activité de la SGAM et veille à leur mise en œuvre, nomme son Directeur Général et son Directeur Général Délégué et fixe leur rémunération.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la SGAM et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il rend compte à l'assemblée d'approbation des comptes des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SGAM.

Le conseil d'administration veille au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation.

Le Directeur Général est chargé de l'exécution des actes de la SGAM, ainsi que de toutes les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Le Directeur Général peut déléguer partie de ses pouvoirs à des collaborateurs ou représentants de la SGAM chaque fois qu'il le jugera nécessaire, que ce soit pour la gestion courante, les besoins du service ainsi que pour des missions ponctuelles et déterminées. Il a nommé un Directeur Général Délégué, approuvé par le conseil d'administration.

B.1.4''' Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-MAB SGAM

La gestion des risques, compte tenu de la taille de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, est réalisée par les équipes de la MAPA et couvre donc le périmètre MAPA-MAB SGAM.

Le **comité de gestion des risques** a pour missions :

- de surveiller les risques opérationnels n'entrant pas dans le calcul du SCR qui entraîneraient des pertes résultant de procédures internes, de membres de personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs conformément à l'article 13 de la directive Solvabilité 2 ;
- d'examiner la cartographie des risques majeurs et son évolution ;
- de suivre la mise en œuvre des plans d'actions issus du plan global de maîtrise des risques (PMR) en fonction des ressources disponibles ;
- de déterminer les points de vigilance incontournables ;
- de s'assurer de la cohérence des dispositifs de management des risques avec d'autres démarches managériales ;
- de valider les politiques écrites ;
- de valider le plan de conformité.

B.1.5 Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB SGAM

Il n'y a pas de salariés au sein de MAPA-MAB SGAM.

Néanmoins les statuts prévoient que le Directeur Général ne peut être rémunéré que par un traitement fixe et par des avantages accessoires ayant le caractère soit d'aide et d'assistance à lui-même ou aux membres de sa famille, soit de contribution à la constitution de pensions de retraite en sa faveur. Sa rémunération est fixée par le conseil d'administration. Ces avantages ne peuvent en aucun cas consister en allocations variables avec l'activité de la SGAM. Les administrateurs peuvent recevoir le remboursement sur justificatifs des débours effectifs exposés par eux pour le compte de la SGAM. Les administrateurs de la SGAM peuvent également recevoir une indemnité dans les limites fixées par l'assemblée générale et la réglementation en vigueur.

B.1.6 Les quatre fonctions-clés définies par Solvabilité 2

Les fonctions-clés des quatre entités, même si elles peuvent être représentées par un individu différent ont pour missions d'informer et d'alerter le conseil d'administration ; en voici la présentation de chacune d'entre elles ci-après.

Fonction-clé Actuariat

La mission de la fonction-clé Actuariat s'articule autour de six thèmes qui sont :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées ;
- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données¹ ;
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures estimations ;
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription ;
- contribuer au système de gestion des risques.

Fonction-clé Conformité

La responsable de la fonction-clé Conformité, pour évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique, élabore un plan de conformité qui présente les activités de la fonction Conformité de l'année à venir et est déterminé en fonction des activités générant un risque de non conformité.

Aussi des processus sont mis en place et les résultats partagés par les managers en charge des domaines d'activité. Ces processus sont les suivants :

- processus de veille réglementaire et d'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations et l'activité du groupe ;
- processus de vérification de la conformité aux dispositions législatives, réglementaires et administratives, notamment lors du lancement d'un nouveau produit, où la conformité du produit est étudiée, de sa conception à sa distribution et à son suivi ;
- processus de respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et des principes de protection des données personnelles des sociétaires.

Pour évaluer l'adéquation des mesures adoptées et pour prévenir tout risque de non-conformité, un plan de conformité est mis en place chaque année.

Fonction-clé Audit Interne

Le responsable de la fonction-clé Audit Interne organise sa mission telle que présentée ci-après. Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir

¹ Il s'agit ici des données en entrée des modèles utilisés pour les calculs Solvabilité II : le parcours de la donnée dès l'entrée dans les outils de gestion n'est pas étudiée.

de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM. Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice. Un organisme indépendant est nommé pour chaque mission. Cependant s'il trouve les compétences et l'indépendance en interne, il peut être attribué ponctuellement à un ou plusieurs salariés (compétents et indépendants) la réalisation de la mission.

Fonction-clé Gestion des Risques

La responsable de la fonction-clé Gestion des Risques couvre le système de gestion des risques qui comprend cinq phases soit :

1. la définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites ;
2. les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques ;
3. l'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et l'information des risques ;
4. le calcul du besoin global de solvabilité ;
5. le rapport ORSA.

B.2 Exigences générales de compétence de honorabilité

Informations sur la compétence et l'honorabilité pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie et MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration dans sa collégialité, toute personne nommée Président, Vice-président, Secrétaire, Administrateur, Directeur Général, Directeur Général Délégué ou responsable d'une fonction-clé définie dans la directive Solvabilité II, doit satisfaire pendant toute la durée respectivement de son mandat ou de sa fonction aux exigences de réputation et d'intégrité, de qualification, et d'expérience professionnelle prévues à l'article 42 de la directive 2009/138/CE garantissant notamment de sa part une réalisation et/ou une participation saine et prudente des missions et opérations qui lui sont confiées.

Ainsi les mutuelles et la SGAM veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions-clés et le conseil d'administration dans sa collégialité, satisfassent en permanence aux exigences suivantes :

- leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

Les personnes présentées à l'assemblée générale ordinaire pour être nommées une première fois membre du conseil d'administration doivent avoir des fonctions non salariées au sein d'un syndicat ou d'un organisme professionnel des métiers de bouche, ou des commerçants en bestiaux ou des fleuristes. Leur dossier est étudié par le conseil d'administration. Il doit comprendre leur parcours professionnel et syndical, la nature et la date des contrats souscrits à la mutuelle, un extrait de casier judiciaire et la vérification d'absence de déclaration de faillite. L'assemblée générale réunie à titre ordinaire se prononce à la majorité des voix exprimées sur la résolution de nomination qui figure ensuite au procès-verbal. Les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement.

Les membres du bureau sont nommés par le conseil d'administration qui délibère à la majorité simple.

Le Directeur Général est nommé par le conseil d'administration qui vérifie ses qualifications, ses connaissances et son expérience professionnelle de telle sorte qu'il exerce une gestion saine et prudente. Le conseil d'administration s'assure aussi de la réputation et l'intégrité de la personne à nommer notamment par une absence de déclaration en faillite et un casier judiciaire vierge.

Pour les fonctions-clés et le Directeur Général Délégué, les personnes proposées par le Directeur Général au conseil d'administration doivent avoir des compétences reconnues dans le domaine de la fonction-clé concernée. Le Directeur Général doit s'assurer de leur compétence en vérifiant leur parcours professionnel et au besoin syndical pour la fonction d'Audit interne. Pour toutes les fonctions-clés, le Directeur Général vérifiera le casier judiciaire, l'absence de déclaration de faillite, la formation académique et les diplômes obtenus. Il vérifiera aussi le niveau d'expérience. Après nomination par le conseil d'administration, les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement.

B.3 Système de gestion des risques de MAPA-MAB SGAM

B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation

Compte tenu de la taille et de l'organisation de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de celle de MAPA-RCBF Vie, la gestion des risques est centralisée au niveau de la MAPA. La gestion des risques de la MAPA couvre donc celle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et celle de MAPA-RCBF Vie.

La gestion des risques vise à identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative le résultat et (ou) l'activité des mutuelles et de la société anonyme.

Le système d'évaluation des risques est encadré par une politique des risques qui pose les bases de la gestion des risques au sein du groupe.

Le processus d'évaluation des risques se décompose en cinq étapes :

- la définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites ;
- l'identification, mesure et hiérarchisation et l'analyse du risque ;
- les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques (cf B.3.4);
- le calcul du besoin global de solvabilité (cf B.3.2) ;
- le rapport « ORSA », dans son ensemble, matérialise le processus ORSA et la cinquième et dernière phase du système de gestion des risques ; il est présenté une fois par an au conseil d'administration pour validation.

- L'appétence au risque est le niveau de risque global que les membres affiliés sont prêts à prendre, elle se traduit par des niveaux plus fins de tolérance aux risques. Les limites sont quant à elles opérationnelles et permettent de rester dans son cadre de tolérance et donc d'appétence.

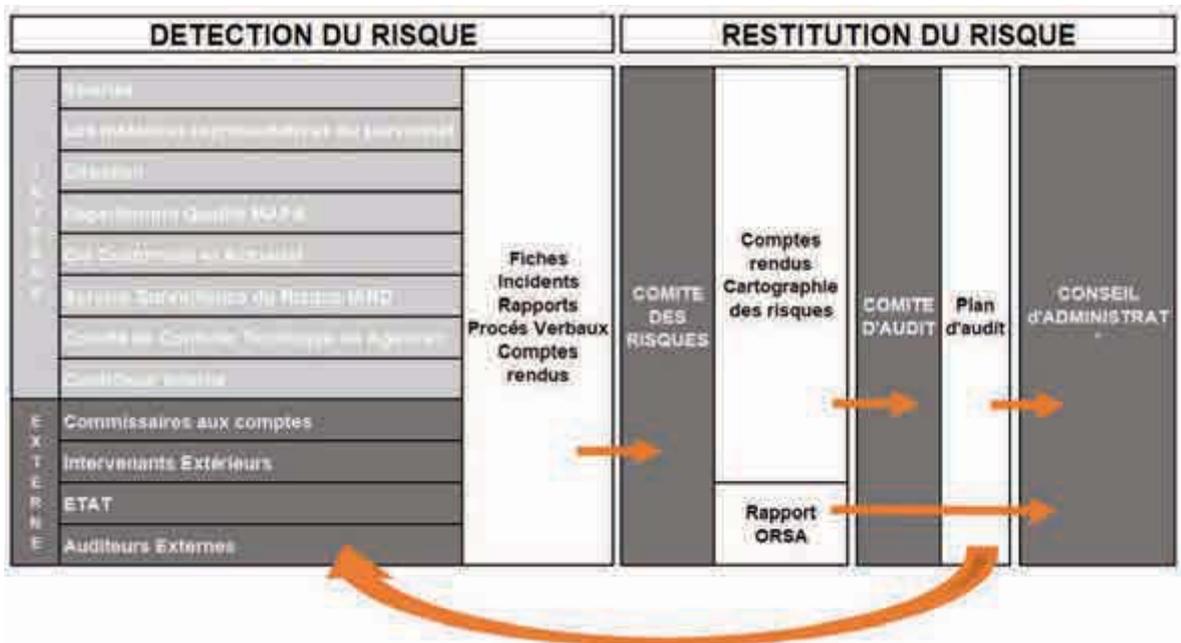
La confrontation entre l'appétence de la SGAM et son profil de risque conduit à une déclinaison de cette appétence par catégorie de risques. Cette déclinaison se traduit opérationnellement par des arbitrages et des limites et constitue le cadre de la prise de risque.

L'appétence aux risques de MAPA-MAB SGAM s'exerce dans un cadre de maintien de sa solvabilité et de son activité, elle est portée par le conseil d'administration sous l'impulsion de la Direction Générale.

- L'identification, la mesure et la hiérarchisation et l'analyse du risque s'appuient essentiellement sur :

- ➔ le dispositif d'évaluation des risques et de contrôle interne ;
- ➔ la prise en compte des recommandations de l'Audit interne ;
- ➔ la prise en compte et le suivi de la gestion des incidents ;
- ➔ la prise en compte des alertes du service « surveillance du risque IARD » ;
- ➔ la prise en compte de la gestion des réclamations ;
- ➔ les processus stratégiques et de pilotage du groupe ;
- ➔ des synthèses régulières sur ces points présentées au conseil d'administration.

- Le schéma ci-après représente les acteurs de l'identification du risque et les acteurs de la surveillance du risque. Les premiers alimentant les seconds de rapports, fiches incidents, comptes rendus via un pivot, le Contrôleur Interne et Gestion des risques qui les recueille, les analyse, alimente sa cartographie des risques puis les synthétise pour en informer le comité des risques, le comité d'audit puis enfin le conseil d'administration.



L'évaluation est effectuée une fois par an, sauf événement majeur jugé par la fonction-clé Gestion des risques qui demandera dans ce cas une nouvelle évaluation. Cette évaluation est contrôlée et validée par la fonction-clé Gestion des risques pour garantir la pertinence des résultats obtenus.

B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Chaque risque est évalué suivant une échelle d'impact. Une fois hiérarchisé, le risque est positionné sur une cartographie en fonction de sa fréquence et de sa gravité au regard de la stratégie. Le profil de risque repose alors sur la réalisation de cette cartographie des risques et sur l'ensemble des mesures de protection que prend le groupe face à ces risques majeurs.

Ainsi cet exercice permet d'une part de prendre les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques et d'autre part de construire des scénarios de stress qui font l'objet d'une modélisation dont les résultats sont décrits dans le rapport ORSA.

En 2020, il n'y a pas de risques significatifs qui ne soient pas sous maîtrise de la solvabilité de MAPA-MAB SGAM.

B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs

En effet, la question se pose sur la prise en compte intégrale des risques propres à la SGAM dans les calculs de la formule standard. C'est pour cela que tout risque identifié comme propre au Groupe, qui n'est ni pris en compte dans la formule standard ni atténué par un plan de maîtrise, peut nécessiter un besoin additionnel de solvabilité.

Les risques non pris en compte dans les calculs sont donc ceux pour lesquels il n'y a pas de plan de maîtrise. En 2020, il n'y en a pas d'identifiés.

B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision

De la cartographie risque sont traités en priorité les risques majeurs et des décisions stratégiques sont ainsi prises pour les atténuer.

Par les informations à disposition (rapport ORSA, synthèse des missions d'audit, rapports des commissaires aux comptes, procès-verbaux du comité des risques, indicateurs...), le conseil d'administration est en mesure de valider le plan d'audit, de modifier si nécessaire les niveaux de risques (appétence, tolérance ou limite) et d'orienter/d'approuver les actions prévues par la Direction Générale pour atténuer les risques identifiés.

B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque

L'activité d'assurance consiste à prendre en charge, totalement ou partiellement, et contre paiement d'une cotisation, les risques auxquels l'assuré ne souhaite pas être exposé.

Ce faisant, l'assureur s'expose lui-même à des risques, qu'il lui convient de gérer en conformité avec la réglementation, ses valeurs et dans le respect de son cadre d'appétence aux risques.

Cette gestion des risques passe ainsi par une première étape d'identification des risques auxquels s'expose l'entreprise et qui découlent des orientations stratégiques qu'elle souhaite prendre.

Le rapport ORSA intègre une évaluation du profil de risque de l'entreprise. Cette évaluation est abordée sur un format de cartographie des risques, dont l'objectif est d'identifier et calibrer les principaux risques encourus par MAPA-MAB SGAM, ayant potentiellement des impacts importants pour cette dernière, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité,...) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image,...).

La cartographie des risques est mise à jour au moins une fois par an. Cependant, il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une révision lors de la constatation d'une déviation significative du profil de risque (générant par exemple la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel). Cet exercice a été réalisé à partir d'entretiens avec des membres du comité de direction et une synthèse de la cartographie des risques opérationnels.

Les risques sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Risques stratégiques :

Ce sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises.

Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

Les risques suivants peuvent être cités :

- environnement interne : pilotage, gouvernance ;
- environnement externe : changement politique, économique, réglementaire², concurrence.

Face à ces risques, la SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- mise en place d'un processus stratégique et de pilotage de MAPA-MAB SGAM ;
- cellule de veille réglementaire ;
- veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence ;
- concertation avec les instances professionnelles.

- Risques financiers :

Il s'agit des risques résultant directement ou indirectement de changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et des instruments financiers. Ils sont liés à la gestion financière, aux caractéristiques des actifs financiers ainsi qu'aux modes de gestion.

On peut citer les risques suivants :

- action ;
- taux ;
- spread ;
- immobilier ;
- change ;
- concentration.

Face à ces risques, MAPA-MAB SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- définition de l'allocation stratégique ;
- suivi de la gestion financière ;
- gestion actif-passif.

Le tout a été reporté dans des politiques écrites.

Les scénarios de stress permettent de vérifier la résilience des portefeuilles d'actifs dans des conditions extrêmes tels des chocs actions ou immobiliers.

- Risques techniques :

2 Évolution de la réglementation (loi Hamon ou Accord National Interprofessionnel).

Ce sont les risques qui découlent des activités de MAPA-MAB SGAM, et qui englobent notamment les risques liés aux activités techniques d'assurance. Il s'agit du risque que les niveaux de prestations et de pertes ultimes dérivent du niveau attendu à cause d'erreurs dans l'évaluation des risques, de changements dans l'environnement de risque ou d'écarts réel-attendu.

Les risques suivants peuvent être cités :

- souscription ;
- provisionnement ;
- mortalité/longévité ;
- incapacité/invalidité ;
- rachat ;
- catastrophe.

Face à ces risques, MAPA-MAB SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- politique tarifaire ;
- veille réglementaire pour anticiper les évolutions susceptibles d'atteindre la rentabilité technique de la mutuelle ;
- couverture en réassurance révisée annuellement ou ponctuellement afin de s'adapter aux évolutions des besoins ;
- rappel de cotisations auprès des sociétaires ;
- politiques écrites de souscription et de provisionnement.

● Risques opérationnels :

Un risque est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le risque opérationnel englobe notamment :

- des procédures internes défaillantes ou inadéquates ;
- des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- des événements extérieurs tels que les incendies ou les inondations.

Face à ces risques MAPA-MAB SGAM a mis en place des règles et des contrôles à différents niveaux hiérarchiques et organisationnels, et un processus de gestion des incidents.

B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente"

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF Vie déterminent les parts de leurs investissements consacrées aux immobilisations corporelles, aux placements (obligations et actions) et à leurs trésorerie pour répondre au mieux à leurs besoins de solvabilité.

Les ordres de placement sont de la responsabilité de la Directrice Administrative et Financière en concertation avec le Directeur Général pour la gestion courante du

portefeuille, et avec l'accord de celui-ci pour les opérations concernant les placements nouveaux.

Le Responsable de la comptabilité générale a une délégation de pouvoirs en ce qui concerne la gestion de la trésorerie, toujours en concertation avec la Directrice Administrative et Financière ou le Directeur Général.

La politique du risque d'investissement des mutuelles et de MAPA-RCBF Vie est de prendre les mesures nécessaires, sans utiliser de produits dérivés³ :

- pour que les investissements respectent le principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE ;
- pour garantir que les investissements tiennent compte de la nature de son activité, de ses limites approuvées de tolérance au risque, de sa position de solvabilité et de son exposition au risque à long terme ;
- pour évaluer en interne le risque de crédit présenté par les contreparties aux investissements, y compris lorsque ces contreparties sont des administrations centrales.

Enfin, la politique du risque d'investissement prévoit, lorsque cela est approprié pour assurer une gestion efficace des risques, les limites quantitatives internes applicables aux actifs et aux expositions.

B.3.7 Évaluations de crédit

La MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ont délégué en grande majorité la gestion de leurs portefeuilles de valeurs mobilières à OFI AM. Cette société dont la MAPA est actionnaire, est une société de gestion agréée par l'AMF.

Avec 2/3 de ses encours gérés sous mandat (46 Mds€), une équipe complémentaire de 13 gérants-analystes et un savoir-faire développé depuis plus de 20 ans en gestion dédiée, le Groupe OFI est devenu un acteur de référence auprès des investisseurs institutionnels soumis aux codes de la Mutualité, des Assurances et de la Sécurité Sociale. La diversité de leurs mandants leur permet d'appréhender de nombreuses problématiques individuelles et d'en faire bénéficier leurs clients.

L'objectif de l'analyste crédit est de qualifier le risque crédit à un horizon de cinq ans. L'analyse prend en compte notamment une vision des perspectives sectorielles, les fondamentaux de l'émetteur et l'évolution de son endettement. Cette étude se fait sur la base d'une analyse qualitative renforcée par des données quantitatives. Le risque de défaut est ainsi qualifié d'élevé, modéré ou faible. Les émetteurs sont notés selon une méthode interne.

Ces éléments permettent de suivre la qualité et le risque du portefeuille obligataire.

Les limites et les reportings font référence à des notations externes. Quand un émetteur est noté par plusieurs agences (Moody's, S&P et/ou Fitch), la seconde meilleure note est retenue.

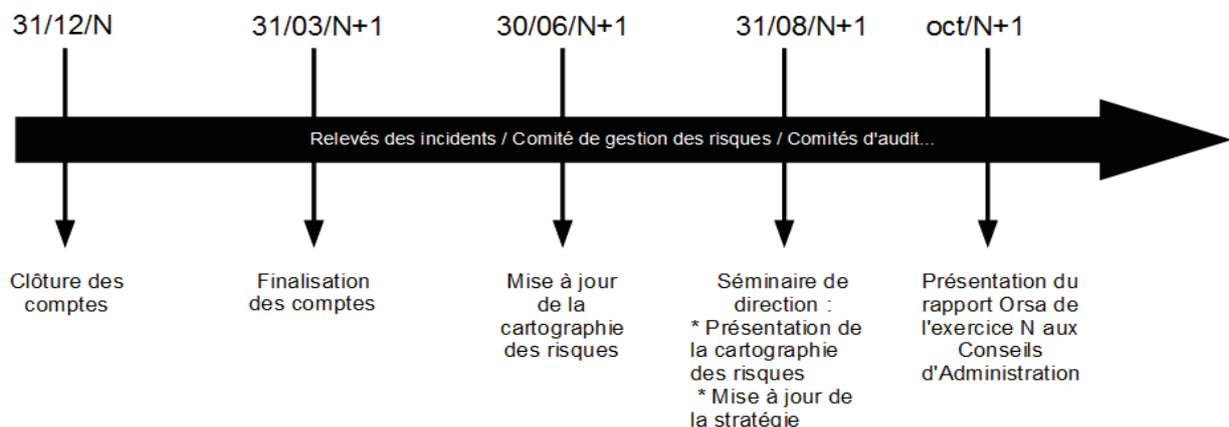
³ Un dérivé est un actif ou un passif financier dont la valeur dépend (ou dérive) de celle d'autres actifs, passifs ou indices (« l'actif sous-jacent »). Les dérivés sont des contrats financiers qui englobent une large gamme d'instruments, tels que les contrats à terme, les contrats d'option, les bons de souscription, les contrats d'échange et composites.

Comme indiqué dans le « rapport financier d'analyse environnementale, sociale et de gouvernance », l'évaluation de crédit n'est pas le seul critère qui permet de sélectionner un investissement.

Pour le choix des réassureurs, nous travaillons avec deux courtiers qui nous conseillent et nous informent régulièrement sur la santé des réassureurs. Nous suivons leur notation et demandons le nantissement des créances.

B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-MAB SGAM.

L'ORSA est un processus annuel constitué de rendez-vous récurrents tels que, comités de direction, comités de gestion des risques, comités d'audit... comme l'indique le tableau au paragraphe B.3.1. Cette présentation synthétique du calendrier d'exécution de l'ORSA montre les dates majeures du processus.



Des alertes peuvent être données à tout moment, en particulier par le comité de Gestion des risques, qui lui-même alerté par le Contrôleur Interne et de Gestion pourrait se réunir exceptionnellement et envisager ainsi la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel.

B.3.9 Intégration de la gestion des risques dans le groupe MAPA-MAB SGAM.

En plus du schéma B.3.1 qui illustre bien la manière dont le système de gestion des risques est intégré à la structure organisationnelle et aux prises de décisions du groupe, les organigrammes complètent cette description.

Ainsi les contributeurs à la gestion des risques et au contrôle interne sont au nombre de quatre, la Directrice Administrative et Financière, responsable de la fonction-clé Gestion des risques des trois entités, le contrôleur interne et de gestion des risques et le chargé de la surveillance du risque. La gestion des risques et le contrôle interne concernant bien tous les salariés par ailleurs.

La Directrice Administrative et Financière de la MAPA étant la responsable de la fonction-clé Gestion des risques de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-RCBF Vie, c'est elle qui fait le lien entre la gestion des risques organisée à la MAPA et celle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Compte tenu de l'effectif de cette dernière soit 16 personnes, il n'y a pas d'autre contributeur à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie si ce n'est tous les salariés qui ont, comme pour la MAPA, un rôle d'alerte par le biais des fiches incidents. Pour MAPA-RCBF Vie, l'activité étant sous-traitée à la MAPA, c'est le système de gestion des risques de cette dernière qui s'impose.

B.3.10 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de chacune des quatre entités (MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie et MAPA-MAB SGAM) vise à contrôler et à maîtriser des activités mises en œuvre de façon continue par le comité de direction ainsi que par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. La finalité étant :

- la protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- la réalisation et l'optimisation des opérations conduites par les entités, conformément à ses politiques et ses stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner une image fidèle et sincère de la mutuelle ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne

Pour atteindre ces objectifs, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie et de fait MAPA-MAB SGAM, ont mis en place un Système de Contrôle Interne (SCI), qui repose sur un grand nombre d'écrits tels que règlements, notes internes, circulaires, processus et procédures qui limitent les pouvoirs de chacun à son strict champ de compétence et de responsabilités. Ce système d'identification, d'analyse et de gestion des risques vise à recenser, analyser et à traiter les principaux risques pouvant affecter la réalisation des objectifs de la mutuelle. Ce système s'appuie sur 3 lignes de contrôle :

- 1^{ère} ligne de contrôle : le contrôle permanent assuré par le management opérationnel via des contrôles automatiques et/ou manuels au processus ;
- 2^{ème} ligne de contrôle : le contrôle périodique assuré par le service de contrôle interne et de gestion des risques, le service de surveillance du risque, la conformité et la qualité qui vérifient que les risques ont été identifiés et gérés par les Directions ; selon les règles et procédures prévues ;

- 3^{ème} ligne de contrôle : les audits internes assurés par du personnel compétent en interne ou par des prestataires externes.

Parallèlement à ces contrôles permanents, un processus d'alerte d'incidents permet d'identifier et d'inventorier les faiblesses, défauts et carences notables du contrôle interne du groupe dans une base d'incidents. S'ensuivent des plans d'actions approuvés ou des recommandations destinées à améliorer les procédures de contrôle et de travail.

Plus spécifiquement, un contrôle de 2^{ème} niveau est fait au service de surveillance du risque qui porte principalement sur la qualité de souscription des produits distribués par le groupe via le réseau de la MAPA selon une méthode et un programme de travail standards. La gestion électronique des documents en 2020 a permis de cibler différemment ces contrôles de second niveau.

Enfin, dans le cadre de leurs missions, les commissaires aux comptes, tous les ans, de façon indépendante, testent l'efficacité du contrôle interne.

B.5 Fonction audit interne

B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne

L'Audit Interne de chacune des quatre entités constitue un levier de performance et d'amélioration des processus. Il permet notamment de s'assurer qu'en fonction des principaux risques, compris comme l'ensemble des événements ou facteurs susceptibles d'empêcher l'atteinte des objectifs du groupe dans son ensemble et dans son individualité, des procédures de contrôles internes sont mises en place, qu'elles sont pertinentes et correctement appliquées.

B.5.2 Description des audits internes

En l'absence de service d'Audit Interne propre, un organisme indépendant est affecté à chaque mission. Cependant si des compétences et de l'indépendance sont trouvées en interne (MAPA ou Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie), il peut être affecté ponctuellement un ou plusieurs salariés, compétents et indépendants, à la réalisation de la mission.

B.5.3 Plan d'audit

Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ou de MAPA-RCBF Vie.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice, elles viennent alors enrichir le plan d'audit.

Le suivi du plan d'audit et des recommandations sont effectués en comité d'audit et synthétisé en conseil d'administration.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction-clé Actuariat a été mise en place en 2016.

Les missions de cette fonction-clé sont les suivantes :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées ;
- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données⁴ ;
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures estimations ;
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription ;
- contribuer au système de gestion des risques.

Le rapport actuariel est élaboré chaque année par le responsable de la fonction-clé Actuariat de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-RCBF Vie et MAPA-MAB SGAM, chef du Service Actuariat de la MAPA et actuaire diplômé de l'Institut de Science Financière et d'Assurances.

Les différentes analyses présentées dans ce rapport s'appuient notamment sur :

- des auditions réalisées auprès des responsables de branches pour les politiques de souscription ;
- les travaux du Service Actuariat pour l'analyse des provisions, de la qualité des données, et la structure de réassurance ;
- l'audition des membres de la Direction Administrative et Financière pour les processus de choix des contreparties, allocations de parts, et descriptifs des montants recouvrables auprès des réassureurs ;
- les travaux de la fonction-clé Gestion des risques.

B.7 Sous-traitance

Conformément à leur politique, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, la MAPA et MAPA-RCBF Vie pour tous nouveaux sous-traitants :

- réalisent un examen approfondi pour vérifier que le prestataire est doté des compétences et de tout agrément légal nécessaire pour exercer les fonctions ou activités requises de manière satisfaisante, compte tenu de leurs objectifs et de leurs

⁴ Il s'agit ici des données en entrée des modèles utilisés pour les calculs Solvabilité II : le parcours de la donnée dès l'entrée dans les outils de gestion n'est pas étudiée.

besoins ;

- veillent à ce que le prestataire ait pris toute mesure nécessaire pour qu'aucun conflit d'intérêts manifeste ou potentiel ne compromettre la satisfaction de leurs besoins ;
- veillent à ce que la sous-traitance n'entraîne la violation d'aucun texte de loi, en particulier des règles relatives à la protection des données ;
- veillent à ce que le prestataire soit soumis aux mêmes dispositions, en matière de sûreté et de confidentialité des informations que celles qui s'appliquent aux entités du groupe ;
- veillent à ce que les conditions générales de l'accord de sous-traitance soient clairement expliquées au comité des risques, et avalisées par le conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'une sous-traitance importante ou critique

Le processus de sélection d'un prestataire doit suivre l'ensemble des points listés ci-dessus, toute exception devant être justifiée.

Conformément à l'article R354-7 du Code des Assurances, sont considérées comme des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques les activités et fonctions suivantes :

- les fonctions-clés actuarielle , gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne ;
- les activités/fonctions dont l'interruption compromettrait la faculté de l'organisme à assurer la continuité de ses services, au regard des éléments suivants :
 - coût de l'activité externalisée ;
 - impact financier, opérationnel, de réputation en cas de prestation du prestataire hors délai ou de sa défaillance ;
 - substituabilité du prestataire ;
 - capacité de l'organisme à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problème avec le prestataire ;
 - pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en, cas de défaillance du prestataire.

Pour déterminer l'importance de l'activité, les mutuelles ont listé l'ensemble des activités externalisées et leur ont appliqué pour chacune d'entre elles un nombre de points en fonction de l'échelle suivante :

Le coût de l'activité externalisée en K€		L'impact financier, opérationnel et sur la réputation de l'entreprise de l'incapacité du prestataire de service d'accomplir sa prestation dans les délais impartis en K€		La difficulté de trouver un autre prestataire ou de reprendre l'activité en direct .		La capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problèmes avec le prestataire ;		Les pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire.	
coût de l'activité	points	impact financier	points	difficulté de trouver un autre	points	capacité de l'entreprise à satisfaire	points	pertes potentielles pour les assurés	points
0-500	0	0-500	0	facile	0	satisfaisant	0	inexistante	0
501-1000	10	501-1000	10	moyen	10	moyennement satisfaisant	10	faible	20
>1001	20	1001-3000	20	difficile	20	insatisfaisant	20	moyenne	40
		>3001	30	très difficile	30			forte	60

Les activités qui ont de 121 à 180 points sont considérées comme importantes ou critiques, celles entre 81 et 120 points comme « moyennement importantes », celles entre

41 et 80 points sont «peu importantes» et celles inférieures à 41 points ne sont «pas importantes».

MAPA-MAB SGAM ne recense pas, au 31/12/2020, d'activités considérées comme « importantes ou critiques », elle compte néanmoins 10 prestataires considérés comme « moyennement importants ».

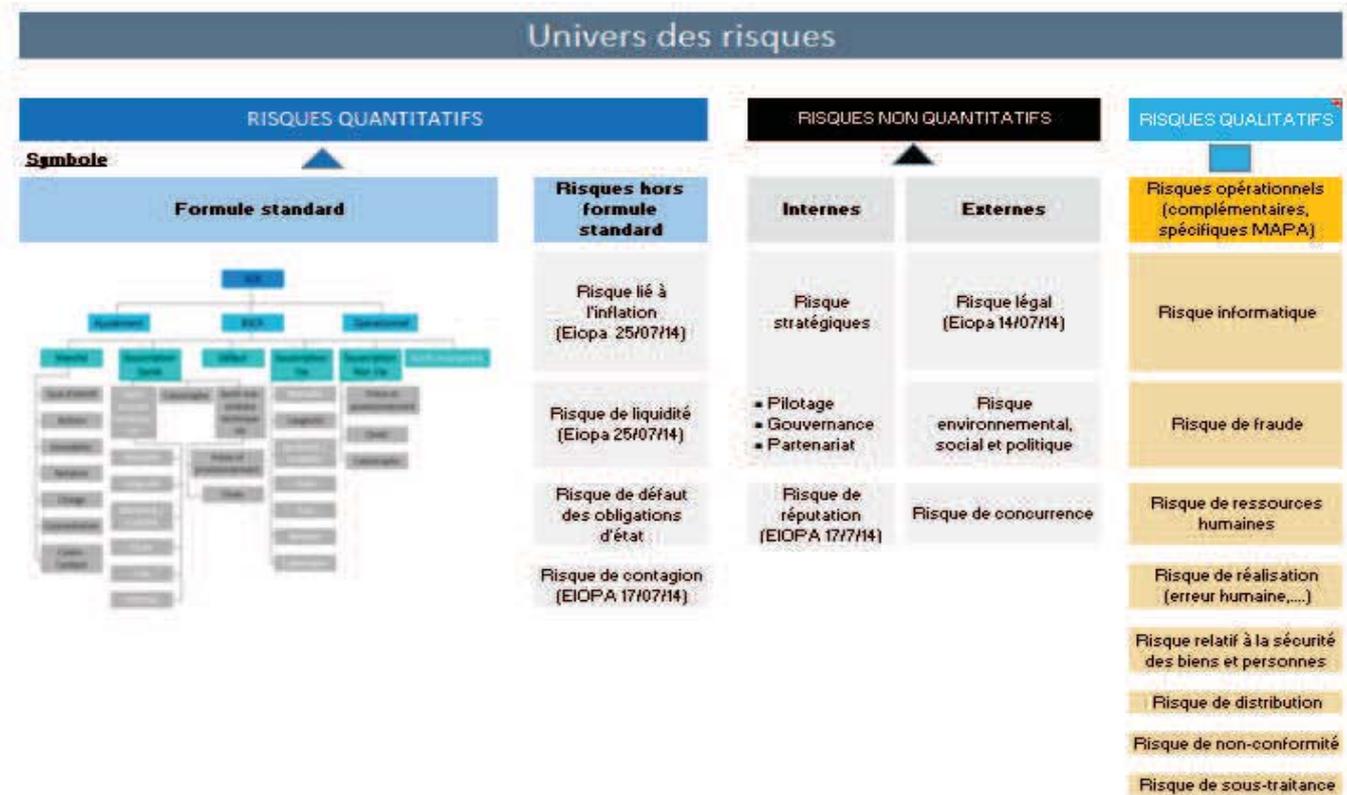
Par contre la MAPA, vis-à-vis de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-RCBF Vie, rentre dans cette catégorie d'activité considérée comme « importante ou critique ».

B.8 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

Partie C – Profil de risques

Le tableau ci-dessous permet d'avoir un inventaire des différents types de risques auxquels peuvent être confrontées les mutuelles. Ils sont de deux types ; les risques qui peuvent être quantifiés et ceux qui ne peuvent pas l'être. Parmi les risques quantifiables, on retrouve tous les risques présents dans la formule standard.



C.2 Risque de marché

Le profil de risque de marché de MAPA-MAB SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie et la SGAM se sont données des limites de répartition du portefeuille de placement ;
- dans cette limite, l'entité opte pour une diversification des supports d'investissement en termes de stratégie de placements et de gestionnaires. L'arbitrage est décidé lors des comités financiers avec OFI AM selon les perspectives financières et économiques ;
- la grande majorité de leurs placements actions sont de type 1⁵, soit 95% pour la MAPA, 88% pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et 94% pour la SGAM. Il n'y a pas de placements actions au 31/12/2020 pour MAPA-RCBF Vie ;
- les mutuelles et la société anonyme ne traitent pas en devises et leurs placements sont exclusivement en euro ;
- le nombre de réassureurs par traité doit être suffisant pour éviter tout risque de concentration.

5 tel que défini à l'article 168 du règlement délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014

C.3 Risque de crédit

Le profil de risque de crédit de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-RCBF Vie ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantissements en fonction de leurs engagements.

C.4 Risque de liquidité

Le profil de risque de liquidité des mutuelles et de la société anonyme ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- les mutuelles ne souscrivent pas de risques à long terme ;
- ni la MAPA, ni la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie n'ont d'engagements à long terme significatifs ;
- la trésorerie disponible sur les comptes bancaires, OPCVM et comptes sur livret, permet de faire face aux besoins quotidiens de trésorerie sur une année ;
- un suivi de trésorerie avec prévision des flux à venir sur une période d'un an est maintenu régulièrement à jour ;
- l'appartenance à un groupe permet des facilités de trésorerie sous forme de prêts entre membres en cas de nécessité absolue.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs. Ces risques englobent les risques relatifs aux systèmes d'information, les risques de fraude, les risques liés aux ressources humaines, les risques de réalisation (processus, erreur humaine, ...), les risques relatifs à la sécurité des biens et des personnes, les risques de distribution, le risque de non respect de la réglementation et les risques liés à la sous-traitance.

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- l'identification des risques opérationnels (cf B.3.1) ;
- l'évaluation des risques opérationnels bruts et résiduels (cf C.7) ;
- le traitement des risques opérationnels : les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont priorisés puis analysés de façon à déterminer le mode de gestion appropriée ;
- le suivi des risques opérationnels par les contrôles de niveaux 1 et 2 (cf B.4.2).

Les collaborateurs réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes. Il s'agit du premier niveau de contrôle.

Le responsable du Contrôle interne et de la Gestion des risques opère des contrôles de niveau 2.

Par ailleurs, la MAPA comme la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie disposent d'un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet au comité de gestion des risques d'être informé des risques avérés des mutuelles.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. partie C.7.4) et par l'évaluation des SCR et MCR (cf. partie E.2).

Le profil de risque opérationnel de la SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- le groupe a son propre réseau salarié de distribution ;
- il a son propre système informatique ;
- il n'a pas de dépendance majeure avec un tiers, il sous-traite très peu ;
- sa taille permet à la Direction de rester proche des opérationnels avec pas plus de 6 niveaux hiérarchiques. L'ensemble des salariés rencontre la Direction au moins une fois par an.

C.6 Autres risques importants

Les autres risques ou risques **quantitatifs** sont :

C.6.1 Risque de longévité ou actif-passif

Le profil de risque de longévité ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où le nombre de sinistres induisant des indemnisations sous forme de rentes est très limité, et représente moins de 10% des provisions techniques comptables. Cela concerne :

- les rentes liées à des contrats de santé (Invalidité) ;
- les rentes liées à des contrats d'assurance vie (décès toutes causes avec le versement de rentes, conjoint ou enfant) ;
- les rentes que la MAPA doit supporter au titre de la garantie responsabilité civile automobile.

C.6.2 Risque de défaut

Le profil de risque de crédit de MAPA-MAB SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantisements en fonction de leurs engagements ;
- les mutuelles ont fait le choix de travailler avec plusieurs banques françaises toutes notées A ;
- le choix des réassureurs se fait aussi d'après leur qualité définie par la référence des notations de la société Standard and Poor's. Le minimum de la note exigée pour qu'un réassureur participe à un traité est BBB+ pour les branches courtes et

A- pour les branches longues. Des exceptions peuvent être envisagées à condition qu'elles soient suffisamment justifiées. Pour les réassureurs non notés, il est utilisé le tableau sur la probabilité de défaut de l'article 199 du règlement délégué (UE) 2015/35. Les ratios de solvabilité des réassureurs non cotés doivent être ainsi supérieurs ou égaux à 175%.

C.6.3 Risque lié à l'inflation

Pour l'inflation, les mutuelles considèrent ne pas avoir un besoin en capital sur ce risque qui est maîtrisé par deux éléments. Le premier vient de la nature du portefeuille d'assurance dont les délais de paiements de sinistres sont courts. Le deuxième élément vient de la gestion des placements avec une maturité moyenne des placements relativement faible à 4,04 années pour 2020, et permet ainsi de réinvestir assez rapidement sur des taux qui évoluent avec l'inflation. Il est tenu compte du fait que la Banque Centrale Européenne a toujours pour objectif une inflation à moins de 2% et qu'elle a été de 0,5% en France en 2020.

C.6.4 Risque de contagion

La SGAM n'entretient pas de relation avec un autre groupe d'assurance ou de réassurance que le sien pour lequel une faillite rejallirait sur ses fonds propres. La plupart des partenariats en cours n'a pas de poids prépondérant dans l'activité globale du groupe. Ils ne donnent pas lieu à d'éventuelles solidarités financières ou cautions.

C.6.5 Risque de défaut des obligations

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF Vie ne détiennent pas d'obligations d'État, le groupe n'est donc pas exposé au risque de défaut des obligations d'État.

Les autres risques ou risques non quantitatifs sont d'abord les risques stratégiques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques liés à l'environnement socio-économique et politique, du risque légal et enfin du risque de concurrence.

C.6.6 Risques stratégiques

Les risques stratégiques couvrent différents domaines de MAPA-MAB SGAM à savoir :

- le risque de gouvernance dont les moyens de maîtrise s'appuient sur la définition de rôles et responsabilités des instances de gouvernance mais également sur la définition d'un processus décisionnel et de politiques écrites et enfin sur l'organisation de délégations de pouvoirs ;
- le risque de pilotage suivi au travers de reportings réglementaires ou internes et par les évaluations ORSA et dont la maîtrise est suivie dans le cadre du processus

- «piloter MAPA-MAB SGAM» ;
- le risque de partenariats encadré par l'existence de conventions de partenariats.

C.6.7 Risques de changement économique, politique et réglementaire

Les risques de changement économique, politique et réglementaire se traduisent par une incertitude liée à des décisions externes à l'entreprise mais ayant un impact sur cette dernière, soit parce qu'ils affectent directement le fonctionnement du marché tels qu'ont été la loi Hamon et l'Accord National Interprofessionnel (ANI), soit parce qu'ils nécessitent un investissement important de mise en conformité (Solvabilité 2, la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA), le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ce risque est appréhendé au travers du suivi des activités au regard des évolutions réglementaires et par le suivi du plan de conformité. Les éléments concourant à la maîtrise de ce risque sont la veille réglementaire et le lobbying du groupe dans les syndicats professionnels. Les conséquences de l'ANI sont donc prises en compte dans les investissements et le jeu concurrentiel actuel du groupe qui bénéficie de l'amortisseur du déclin progressif de l'effet des clauses de désignation des accords de branches, et qui prépare la rénovation de ses offres de santé collective. Cela ne crée pas pour autant de besoin de capital de solvabilité spécifique. De même la DDA oblige le groupe à faire des efforts supplémentaires en matière de distribution d'assurance mais cela rentre dans le processus d'amélioration continue du service au client dans lequel s'inscrit déjà la SGAM ; idem avec les problématiques liées au RGPD. La MAPA a pour ce faire embauché en 2018 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information en charge entre autres du respect de la législation en matière de données personnelles et accompagnement des différents départements dans le cadre du RGPD.

Une fois le risque connu, il devient un risque «opérationnel» et donc quantifiable.

C.6.8 Risque de concurrence

Le risque de concurrence couvre la dégradation du positionnement de la SGAM en matière de contrats, de services, de tarifs et plus généralement de performance par rapport à des concurrents assureurs, banquiers, ou à de nouveaux entrants sur le marché. Ce risque est suivi au travers de l'indicateur de parts de marché et du suivi des objectifs et des indicateurs de production, par un plan de développement annuel et des plans d'actions correctifs en cas de performances inférieures aux objectifs.

C.6.9 Risque de réputation ou de notoriété

En ce qui concerne le risque de réputation ou de notoriété, il est vrai que le groupe dispose d'une bonne notoriété vis-à-vis de sa clientèle cible. Chaque année, elle consacre une part de son budget de frais généraux à la communication notamment avec des campagnes publicitaires radiophoniques et sa présence sur internet. Sa proximité avec les fédérations professionnelles induit de bonnes relations. Il n'y a donc pas de besoin particulier de capital de solvabilité pour ce risque dont la maîtrise est prise en compte

dans le budget des frais généraux.

C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques

C.7.1 Exposition au Risque

À noter que la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF Vie ne sont ni exposées à des risques découlant de positions hors bilan ni à des transferts de risques liés à des véhicules de titrisation.

Mesures utilisées :

La méthode de mesure et de hiérarchisation du risque se fait d'après 3 échelles différentes, l'échelle d'impact, l'échelle de fréquences et l'échelle de maîtrise.

1 Echelle d'impact

	1-Limité	2-Significatif	3-Critique	4-Catastrophique
Objectif stratégique	- Peu de conséquence avec un retour au nominal simple et rapide	- Conséquences indésirables mais n'affectant qu'un secteur de l'entreprise, avec un retour nominal dans un temps relativement court.	- Conséquences lourdes pour l'entreprise, les objectifs ne seront pas atteints et le retour au nominal sera complexe	- Conséquences entraînant la destruction importante des ressources de l'entreprise, entraînant un retour nominal complexe.
Chiffre d'affaires-activité	Impact faible ou nul	Impact de 1% à 2%	Impact de 3% à 10%	Impact > 11%
Réglementation	- Litige modéré ou conclu à l'amiable - Observation des autorités de tutelle ACPR	- Responsabilité civile avérée devant les tribunaux (montant élevé) - Avertissement de l'ACPR	- Mise en cause pénale - Blâme de l'ACPR	- Condamnation pénale - Retrait d'agrément
Impact sur fonds propres	FINANCIER < 100 000 €	FINANCIER [100 000 € - 1 M €]	FINANCIER [1 M € - 5 M €]	FINANCIER > 5M €
Augmentation des frais généraux	< 32%	Entre 32% et 35%	Entre 36% et 37%	> 37%
Réputation	- Lettre à la presse locale/spécialisée du secteur	- Série d'articles à la presse locale/spécialisée du secteur	- Couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux	- Action groupe ou au niveau des fédérations des métiers de bouche
Humain	- Augmentation légère de AT ou absentéisme - Incident impliquant un usager	- Augmentation significative et durable des AT et(ou) de l'absentéisme - Incidents multiples des sociétaires en agence	- Accident grave avec ITT - Augmentation grave et durable de l'absentéisme.	- Décès d'un collaborateur - Décès multiples de collaborateurs.

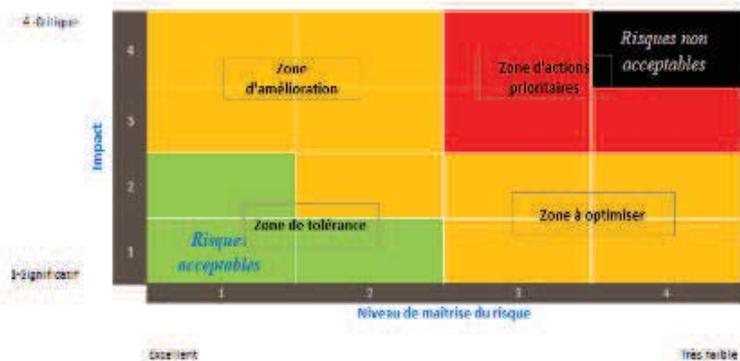
2 Echelle de fréquence ou probabilité de survenance

	1 Rare	2 Peu probable	3 Possible	4 Fréquent
Définition	Evénement risquant de se produire à un moment donné.	Evénement risquant de produire à un moment donné.	Evénements probables dans le courant des cas.	Evénement attendu dans le courant des cas.
	> 5 ans	< 5 ans	< 12 mois	Immédiat

3 Echelle de maîtrise

	1 Faible	2 Faible	3 Avancé	4 Maitrisé
Définition	<ul style="list-style-type: none"> Risque émergent, encore mal reconnu. Aucune mesure n'a été effectivement prise en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> Le risque est identifié et pris en compte dans la conduite des opérations. Des mesures existent et sont mises en œuvre sans toutefois permettre de limiter de façon globale et/ou 	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures formalisées et testées permettent de limiter le risque de façon adéquate. Les mesures sont toutefois susceptibles, à la marge, d'être améliorées par d'autres dispositifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Le traitement du risque est totalement intégré dans la conduite des opérations. Toutes les mesures possibles et utiles des contrôles disponibles ont été prises (formalisées/testées). Doute de traitement n'est pas vraiment justifié.

Cartographie des risques en terme d'impact / fréquence et de niveau de maîtrise



Matrice échelle des risques

Echelle de niveau de risque

4	4	8	12	16
3	3	6	9	12
2	2	4	6	8
1	1	2	3	4
	1	2	3	4

Il en ressort une cartographie des risques.

Description des risques exposés :

Les risques majeurs auxquels MAPA-MAB SGAM est exposée et leurs évolutions sur l'année se résument par le graphe suivant :



Comme présenté dans le paragraphe B.3.8, la mise à jour de la cartographie des risques de l'exercice N-1 se faisant au 30 juin de l'année N+1, la description des risques majeurs exposés ci-dessus sont ceux mis à jour en juin 2020.

C.7.2 Concentration des risques

Les expositions liées à la réassurance, aux obligations, aux actions et aux comptes courants sont jugées importantes lorsqu'elles dépassent 3% du montant des fonds propres Solvabilité II de MAPA-MAB SGAM, soit 4 327K€ (4 454K€ en 2019).

Elles sont considérées comme critiques lorsque celles-ci dépassent les 10% du montant des fonds propres Solvabilité II de MAPA-MAB SGAM, soit 14 424K€.

Les concentrations de risques importantes représentent :

- 22% du montant total des contreparties de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- 31% du montant total des contreparties de la MAPA ;
- 100% du montant total des contreparties de la MAPA-RCBF VIE ;
- 32% du montant total des contreparties de MAPA-MAB SGAM.

A l'échelle de la SGAM il n'y a pas de concentration critique supérieure à 10%.

C.7.3 Atténuation des risques

Les décisions de gestion

La détermination de risques majeurs a entraîné des prises de décisions et des plans d'action de maîtrise du risque suivis en comité de gestion des risques en particulier. Les responsables étant entendus régulièrement sur l'avancement de ces plans.

La réassurance

La volonté de la Direction Générale à pouvoir limiter la perte annuelle de souscription sur

le périmètre réassuré Auto, RC, Incendie, Tempête, Cat Nat (hors CCR) l'a incitée à modifier en 2015 sa structure de réassurance pour l'exercice 2016.

D'une réassurance par branche, la MAPA est passée à une réassurance mutualisant les risques cités ci-dessus regroupant donc à la fois des branches courtes et des branches longues.

Autre méthode d'atténuation du risque

Pour améliorer sa qualité, ses coûts et ses délais et diminuer ses risques opérationnels, la MAPA s'est lancée en fin d'année 2015 dans une démarche EFQM. Ainsi, le comité de direction, après avoir inventorié les processus propres à MAPA-MAB SGAM (cartographie des processus), a identifié ceux qui contribuaient le plus à la stratégie du groupe.

C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance

Les résultats ci-dessous sont ceux élaborés pour le rapport ORSA 2019, les tests sont en cours et non disponibles pour l'ORSA 2020 conformément au calendrier d'exécution de l'ORSA présenté au paragraphe B.3.8.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la MAPA

- (1) Sur-sinistralité des produits Prévoyance+ Non-vie. Pandémie mettant en arrêt maladie 10% du portefeuille en 2020, restant en incapacité en 2021 et passant, pour 50% d'entre eux, en invalidité en 2022, les autres décèdent ou se rétablissent en 2022,
- (2) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2020 par rapport à 2019, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2019, respectivement en 2021 et 2022,
- (3) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2020 par rapport à 2019, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2019, respectivement en 2021 et 2022,
- (4) Baisse supplémentaire de l'activité en matière assurable suite à la crise sanitaire, engendrant :
 - ➔ une baisse de 20% du chiffre d'affaires sur les produits MRC en 2020
 - ➔ une sur-sinistralité Incendie MRC, impliquant une augmentation de 5 point du S/C MRC en 2020 par rapport à 2019 (année déjà sur-sinistrée)

Les 4 scénarios sont défavorables pour la MAPA :

- les scénarios (2) et (3) représentent les risques les plus importants à court terme, mais la reprise des marchés financiers ou de l'immobilier entraîne également le regain de la MAPA en termes de solvabilité,
- les scénarios (1) et (4) représentent des chocs dont la MAPA ressentirait les effets sur une période plus longue, amenant ainsi le ratio de solvabilité entre 150% et 170% en 2022.

Le scénario central est donc toujours meilleur que les scénarios adverses.

Le scénario engendrant la plus grande perte en termes de ratio de solvabilité est le premier. La MAPA a choisi ce scénario en raison de la nouveauté de ces risques dans son

portefeuille. Cependant, le scénario a été créé sans que la MAPA n'ait d'historique de sinistralité. En consultant les courtiers de réassurance pour une éventuelle couverture permettant d'endiguer ce phénomène, les courtiers sont revenus sur les hypothèses mêmes de ce scénario. Les risques de réalisation d'un tel scénario sont de une fois tous les mille ans, et correspondent à 10 fois les mesures d'un scénario pandémie catastrophique "classique". Malgré ce constat, la MAPA n'est pas passée en dessous du seuil de 150% de ratio de solvabilité.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

- (1) Sur-sinistralité des produits Prévoyance+ Non-vie. Pandémie mettant en arrêt maladie 10% du portefeuille en 2020, restant en incapacité en 2021 et passant, pour 50% d'entre eux, en invalidité en 2022, les autres décèdent ou se rétablissent en 2022,
- (2) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2020 par rapport à 2019, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2019, respectivement en 2021 et 2022,
- (3) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2020 par rapport à 2019, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2019, respectivement en 2021 et 2022,

Le scénario (1) représente des chocs dont la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ressentirait les effets sur une plus longue période comme pour la MAPA.

Les scénarios adverses (2) et (3) diminuent à court terme le taux de couverture du SCR en comparaison avec le scénario central. Mais comme pour la MAPA, la reprise des marchés financiers ou de l'immobilier engendre un regain de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en termes de solvabilité.

Le scénario engendrant la plus grande perte en termes de ratio de solvabilité est le premier. La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie a choisi ce scénario en raison de la nouveauté de ces risques dans son portefeuille. Cependant, le scénario a été créé sans que la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie n'ait d'historique de sinistralité. En consultant les courtiers de réassurance pour une éventuelle couverture permettant d'endiguer ce phénomène, les courtiers sont revenus sur les hypothèses mêmes de ce scénario. Les risques de réalisation d'un tel scénario sont de une fois tous les mille ans, et correspondent à 10 fois les mesures d'un scénario pandémie catastrophique "classique". Malgré ce constat, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie garde un ratio de solvabilité supérieur à 300%.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour MAPA-MAB SGAM

- (1) Sur-sinistralité des produits Prévoyance+ Non-vie. Pandémie mettant en arrêt maladie 10% du portefeuille en 2020, restant en incapacité en 2021 et passant, pour

- 50% d'entre eux, en invalidité en 2022, les autres décèdent ou se rétablissent en 2022,
- (2) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2020 par rapport à 2019, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2019, respectivement en 2021 et 2022,
 - (3) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2020 par rapport à 2019, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2019, respectivement en 2021 et 2022,
 - (4) Baisse supplémentaire de l'activité en matière assurable suite à la crise sanitaire, engendrant :
 - ➔ une baisse de 20% du chiffre d'affaires sur les produits MRC en 2020
 - ➔ une sur-sinistralité Incendie MRC, impliquant une augmentation de 5 points du S/C MRC en 2020 par rapport à 2019 (année déjà sur-sinistrée)

Le scénario (1) représente des chocs dont MAPA-MAB SGAM ressentirait les effets sur une plus longue période comme pour la MAPA.

Les scénarios adverses (2) et (3) diminuent à court terme le taux de couverture du SCR en comparaison avec le scénario central. Mais comme pour la MAPA, la reprise des marchés financiers ou de l'immobilier engendre un regain de MAPA-MAB SGAM en termes de solvabilité.

Le scénario central est donc toujours meilleur que les scénarios adverses.

Le scénario engendrant la plus grande perte en termes de ratio de solvabilité est le premier. La SGAM a choisi ce scénario en raison de la nouveauté de ces risques dans son portefeuille. Cependant, le scénario a été créé sans que MAPA-MAB SGAM n'ait d'historique de sinistralité. En consultant les courtiers de réassurance pour une éventuelle couverture permettant d'endiguer ce phénomène, les courtiers sont revenus sur les hypothèses mêmes de ce scénario. Les risques de réalisation d'un tel scénario sont de une fois tous les mille ans, et correspondent à 10 fois les mesures d'un scénario pandémie catastrophique "classique". Malgré ce constat, la SGAM garde un ratio de solvabilité supérieur à 180%.

C.7.5 Autre information importante

Il n'y a pas d'autre information importante relative au profil de risque de MAPA-MAB SGAM à exposer.

Partie D - Valorisation à des fins de solvabilité

Les comptes annuels ou états financiers sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant du règlement comptable de l'ANC N°2015-11, modifié par l'ANC N°2016-12 du 12 décembre 2016.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

D.1 Actifs

D.1.1 Placements

Tableau récapitulatif des placements au 31/12/2020 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-RCBF VIE		MAPA-MAB SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Immobilisations corporelles pour usage propre	20 195	16 660	4 657	1 160	0	0	24 852	17 820
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	199 227	184 511	58 487	45 388	4 805	4 805	256 519	228 704
Immobilier (autre que pour usage propre)	4 722	2 957	20 703	8 691	301	301	25 726	11 948
Participations	15 824	4 563	3 663	3 022	0	0	13 487	1 585
Actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions non cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations	100 423	96 510	20 932	20 295	4 505	4 505	125 860	121 310
Produits structurés	26 057	28 976	3 366	3 744	0	0	29 424	32 720
Fonds d'investissement	45 676	45 004	9 822	9 637	0	0	55 498	54 641
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	6 524	6 500	0	0	0	0	6 524	6 500
Autres placements	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0	0	0	0	0	0	0

La valorisation des immobilisations et placements de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des valorisations de ces éléments à la MAPA, à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à MAPA-RCBF Vie.

- **Les placements immobiliers**

La valorisation à des fins de solvabilité se fait d'après des expertises immobilières qui sont effectuées suivant un plan quinquennal par des experts agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, les biens font l'objet d'une estimation annuelle par ces mêmes experts, ils font par ailleurs l'objet d'une rotation tous les cinq ans.

Les placements immobiliers sont ventilés entre :

- les immeubles d'exploitation : les sièges sociaux de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et les agences de la MAPA dont elle est propriétaire en majorité ;
- les immeubles hors exploitation, soit des immeubles de placements.

La différence entre la valorisation à des fins de solvabilité et celle dans les états financiers

correspond d'une part aux amortissements enregistrés dans les états financiers conformément aux règles comptables et d'autre part à la différence, positive ou négative, entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise. Ainsi plus les biens sont acquis depuis longtemps, plus la différence est importante, cas de l'immobilier hors exploitation pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie notamment :

- **Les titres de participations**

Ils résultent d'une prise de participation de longue date sur des partenaires utiles à l'activité de l'entreprise. La valorisation à des fins de solvabilité repose sur une évaluation du titre suivant les derniers comptes publiés. La valorisation suit la méthode suivante :

- l'actif net comptable est calculé comme suit :
 - + capitaux propres du dernier bilan publié
 - les actifs incorporels du dernier bilan publié
- la valorisation à des fins de solvabilité est calculée à partir de l'actif net comptable :

$$\frac{\text{Actif net comptable}}{\text{Nombre d'actions totales}} \times \text{Nombre d'actions mutuelle}$$

Les participations sur les partenaires de la MAPA, considérées comme stratégiques, sont un des importants contributeurs de plus-values. En effet, les prises de participations ont été faites à la création de ces sociétés il y a plus de 25 ans et, comme la valorisation dans les états financiers correspond au prix d'achat, la différence de valeur est importante.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne possède qu'un titre de participation significatif acquis au cours de l'année 2019 : celui de MAPA-RCBF Vie, société appartenant exclusivement à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à la MAPA, avec elle forme un groupe dont la société de tête est une SGAM à laquelle elles sont affiliées.

- **Les obligations et fonds d'investissements**

Les obligations et fonds d'investissements sont évalués à leur valeur nette dans les états financiers et sont valorisés en prix de marché (autrement dit en valeur de réalisation) à des fins de solvabilité.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM n'ont pas d'obligation souveraine, peu attractive ou non dénuée de risque. Ces deux mutuelles ne détiennent en outre pas d'action en directe, mais uniquement par le biais de fonds d'investissements.

D.1.2 Autres actifs

Tableau récapitulatif des autres actifs au 31/12/2020 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'assurance de la Boulangerie		MAPA-RCSF VIE		MAPA-MAB SQAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances sur polices	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	93	93	0	0	0	0	101	-103
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs incorporels	0	5 755	0	1	0	1 012	0	6 766
Excédent de régime de retraite	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opération d'assurance	3 687	3 687	24	24	0	0	1 270	-1 270
Créances nées d'opération de réassurance	33 735	46 099	10 256	10 669	-5	0	32 531	53 612
Autres créances (hors assurance)	7 469	7 469	711	711	1	1	6 573	6 573
Actions auto-détenues	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts différés actifs	1 301	0	0	0	441	0	0	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	10 003	10 003	6 766	6 766	272	272	17 154	17 154
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0 803	11 808	267	641	1	1	-10 070	12 451

- **Les créances sur les réassureurs**

Se référer au chapitre D.2 de ce rapport.

- **Les impôts différés à l'actif**

Se référer au chapitre D.3 de ce rapport.

- **Les actifs autres que les créances sur les réassureurs**

De manière générale, les autres actifs ont été repris à leur valeur dans les états financiers, dans la mesure où ils correspondent à des créances rapidement recouvrables, à l'exception des surcotes issues d'obligations détenues en direct, des coupons courus des obligations d'entreprise, et des actifs incorporels qui ont été valorisés à 0 € à des fins de solvabilité 2 pour les quatre sociétés.

D.2 Provisions techniques

Principes généraux sur les provisions techniques

Les provisions techniques au 31/12/2020 correspondent à la meilleure estimation des provisions constituées pour faire face aux sinistres non encore réglés (meilleure estimation des provisions pour sinistres), ajoutée à la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va enregistrer dans l'année 2021 (meilleure estimation des provisions pour primes). Une marge pour risque est ensuite ajoutée à ces deux estimations. Cette marge représente le coût d'immobilisation des capitaux associé aux engagements d'assurance pris au-delà de la première année.

Les provisions techniques ont donc été valorisées à des fins de solvabilité suivant les principes évoqués à l'article 77 de la Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil, c'est-à-dire en décomposant la valeur du passif entre meilleure estimation (sinistres + primes) et marge de risque. Aucune déduction transitoire n'a été appliquée aux

provisions techniques, et aucun changement important des hypothèses pertinentes utilisées dans le calcul n'a été effectué par rapport à la précédente période de référence. Le montant de ces provisions correspond en outre au montant pour lequel l'ensemble des engagements pris par la société aurait pu être transféré à une autre société d'assurance au 31/12/2020. Les meilleures estimations des provisions sont par conséquent actualisées selon la courbe des taux sans risque au 31/12/2020, disponible sur le site de l'autorité européenne des assurances et des pensions, en anglais European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA). Aucun ajustement égalisateur ou mesure transitoire n'est appliqué sur cette courbe des taux sans risque.

D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations

Tableau récapitulatif des provisions techniques au 31/12/2020 (en K€) :

	MAPA			Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie			MAPA-RCBF VIE			MAPA-MAB SGAM		
	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)
18 & 13 - Frais médicaux	9 975	93	1 535	11 416	15 898	9 066	232	7 064				
2 & 14 - Protection du revenu	2 868	-96	629	3 593	990	-251	117	1 359				
3 & 15 - Indemnisation des travailleurs	0	0	0	0	0	0	0	0				
25 - Accept NP Santé	0	0	0	0	0	0	0	0				
Total santé similaire à la non-vie	12 843	-2	2 164	15 009	16 889	8 815	349	8 423				
4 & 16 - Automobile - Responsabilité civile	55 048	29 921	1 733	26 320	0	0	0	0	55 048	29 921	1 652	26 779
5 & 17 - Automobile - Autres garanties	5 382	-774	1 475	7 631	0	0	0	0	5 382	-774	1 365	7 521
6 & 8 - Assurance maritime, aérienne et transport	3	-5	10	18	0	0	0	0	3	-5	9	18
7 & 9 - Incendie et autres dommages aux biens	48 752	3 605	3 653	48 800	0	0	0	0	48 752	3 605	3 346	48 493
8 & 20 - Responsabilité civile générale	5 923	1 072	489	5 340	4 632	384	136	4 384	10 552	1 476	719	9 795
9 & 21 - Crédit et cautionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 & 22 - Protection juridique	21	0	96	117	140	-278	28	446	162	-334	141	637
11 & 23 - Assistance	1 452	0	160	1 612	0	0	0	0	1 452	0	148	1 600
12 & 24 - Pertes pécuniaires diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26 - Accept NP RC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 - Accept NP Maritime aviation transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
28 - Accept NP Dommages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total non-vie (hors santé)	116 582	33 819	7 675	90 438	4 772	107	164	4 830	121 352	33 888	7 379	94 843
29 - Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
33 & 35 - Rentés issues de contrats non-vie - Santé	94	0	1	95	0	0	0	0	94	0	1	95
Total santé similaire à la vie	94	0	1	95	0	0	0	0	94	0	1	95
30 - Participation aux bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32 - Assurance Vie - Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	401	-5	170	576
34 & 36 - Rentés issues de contrats non-vie (hors santé)	4 661	0	55	4 716	0	0	0	0	4 661	0	51	4 712
Total vie (hors santé)	4 661	0	55	4 716	0	0	0	0	4 661	-5	170	5 062
31 - Assurance indexée et en Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	134 179	33 817	9 894	110 257	21 661	8 922	513	13 252	401	-5	170	576
												149 169
												30 225
												10 177
												129 121

- **La meilleure estimation des provisions pour sinistres**

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs de sinistres, frais et recours sur lesquels la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie et MAPA-MAB SGAM sont engagées. Il s'agit ici d'estimer la valeur moyenne des flux futurs liés aux engagements actuels des mutuelles.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de réassurance (A) ;
- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance (B) ;

- la définition de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres nets de réassurance en réalisant l'opération A-B.

Les frais liés à la gestion des sinistres et les sinistres déjà survenus mais non encore déclarés par l'assuré (appelés tardifs) sont pris en compte dans cette meilleure estimation.

- **La meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de réassurance :**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF VIE proposent à leurs sociétaires des contrats d'assurance pour les garanties Responsabilité civile automobile, Responsabilité civile générale, Rentes automobiles, Assistance, Protection juridique, Assurances maritimes aériennes et transports, Santé, Catastrophes Naturelles, Décès/Invalidité accidentels, Invalidité, Décès toutes causes et Dommages aux biens liés à l'habitation, le commerce, et l'automobile.

La MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie exercent de plus une activité de réassurance en acceptant des sinistres cédés en Assurance de personnes principalement.

Trois types de sinistres sont dans ce cadre distingués :

- les sinistres graves : ces sinistres, supérieurs à un seuil déterminé par la mutuelle, impliquent un règlement complet des indemnisations long dans le temps ;
- les sinistres dits attritionnels : ces sinistres, inférieurs à ce seuil, sont pour la plupart réglés entièrement dans les 5 années suivant leur survenance ;
- les sinistres engendrant des rentes, qu'elles découlent de contrats Non-Vie (Responsabilité Civile Automobile, Incapacité ou Invalidité), ou de contrats Vie (Décès toutes causes avec versement de rentes). Les provisions liées aux sinistres Responsabilité Civile Automobile et Décès toutes causes sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Vie ». Les provisions liées aux sinistres Incapacité sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Santé non SLT (similaires à la non-vie) ». Et les provisions liées aux sinistres Invalidité sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Santé SLT (similaires à la vie) ».

Une fois les sinistres associés à un de ces trois types, ils sont rassemblés par groupe de risques homogènes pour pouvoir procéder à l'évaluation de la meilleure estimation des provisions pour sinistres :

- les sinistres graves : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de provisions techniques, dont la méthode statistique consiste à reproduire la cadence de liquidation des sinistres, en fonction des observations historiques ;
- les sinistres attritionnels : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de règlements nets de recours majorés des frais de gestion, par le biais de l'utilisation d'une méthode classique déterministe ;
- les rentes automobiles : le calcul de la meilleure estimation des rentes automobiles consiste à projeter les rentes comptables estimées, suivant la table de mortalité (TD 88-90) et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31/12/2020.
- les rentes incapacité : le calcul de la meilleure estimation des rentes incapacité consiste à projeter les provisions mathématiques estimées, suivant les tables de maintien en incapacité, de passage en invalidité et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31/12/2020.

- les rentes invalidité : le calcul de la meilleure estimation des rentes incapacité consiste à projeter les provisions mathématiques estimées, suivant la table de maintien en invalidité et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31/12/2020.
- les rentes décès toutes causes : le calcul de la meilleure estimation des rentes décès toutes causes consiste à projeter les provisions mathématiques estimées, suivant la table TH TF 00-02 et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31/12/2020.

Pour les risques autres que frais de soins, la meilleure estimation des provisions pour sinistres de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF VIE.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

- **La meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance :**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF VIE sont réassurées pour les risques Responsabilité Civile, Automobile, Incendie/Tempête, Catastrophes Naturelles, Décès toutes causes, et Décès/Invalidité accidentels. Les trois sociétés peuvent, à ce titre, céder des provisions techniques aux réassureurs.

Selon la branche d'activité réassurée, l'évaluation de la meilleure estimation est réalisée soit par les courtiers de réassurance (méthode similaire à celle employée pour la meilleure estimation de la provision pour sinistres graves), soit directement par la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF VIE, avec des méthodes classiques d'étude des triangles de règlement des sinistres ou avec une actualisation fonction de la courbe des taux lorsque l'historique n'est pas suffisant.

De même que pour la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts de réassurance, la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés à la réassurance de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF VIE dans le cas des risques autres que frais de soins.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total cédé par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

En raison de la taille du portefeuille de MAPA-MAB SGAM, de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-RCBF VIE, l'évolution des coûts sinistres peut être impactée par un événement exceptionnel qui pourrait fausser l'estimation des provisions techniques. Des ajustements ont donc lieu lorsque nécessaire afin de prendre

en compte cette volatilité.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes**

La meilleure estimation des provisions de primes est calculée comme étant la différence entre les coûts des futurs sinistres et les encaissements liés aux cotisations futures. Il s'agit de la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir.

Les contrats courant du 1er janvier au 31 décembre, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM considèrent que les contrats enregistrés en début d'année 2021 pourront être pris comme référents pour le calcul de cette meilleure estimation. Pour ce qui est de MAPA-RCBF Vie, nouvellement créée, les éléments utilisés pour cette meilleure estimation découlent d'étude sur le développement prévisionnel de la société.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance (A) ;
- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la réassurance (B) ;
- la définition de la meilleure estimation des provisions pour primes nettes de réassurance en réalisant l'opération (A) - (B).

Les frais liés à l'administration, la gestion des contrats, et la gestion des sinistres sont pris en compte dans cette meilleure estimation.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance :**

L'évaluation de cette meilleure estimation pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF Vie est réalisée en mettant en relation les éléments suivants :

- les cotisations futures : les cotisations 2021 déjà connues au 31/01/2020 ;
- une estimation du ratio de sinistralité de la mutuelle pour l'année 2021 ;
- l'application de la courbe des taux constatés au 31/12/2020.

Pour les risques autres que Frais de soins, Protection juridique et Responsabilité Civile Générale, cette meilleure estimation constituée pour la MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF Vie.

Pour les risques Frais de soins, Protection juridique et Responsabilité Civile Générale, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les transactions intra-groupe.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la réassurance :**

La valorisation de la meilleure estimation des primes futures versées correspond aux

engagements des réassureurs qui seront pris au titre des sinistres qui surviendront entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020. En d'autres termes, cette meilleure estimation de primes futures est calculée comme étant la différence entre les gains sur des futurs sinistres cédés et les coûts des futures cotisations cédées aux réassureurs. Il s'agit donc de la meilleure estimation de la charge cédée relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir.

La méthode statistique appliquée est similaire à celle présentée pour le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance.

- **La marge de risque**

La marge de risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (risques de souscription, de défaut de contrepartie et opérationnel) associé aux engagements d'assurance (nets de réassurance) au-delà de la première année.

La méthode retenue pour le calcul de la marge de risque consiste à approximer par sous-modules de risques les futurs Capitaux de Solvabilité Requis (souscription, défaut de réassurance, et opérationnel). La marge de risque globale est répartie par ligne d'activité au prorata de son poids dans le Capital de Solvabilité Requis global.

D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II

Passage des provisions techniques normes françaises (comptables) aux meilleures estimations (Solvabilité II) au 31/12/2020 (en k€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-RCBF VIE		MAPA-MAB SGAM	
	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)
Santé similaire à la non-vie	19 485	15 009	10 906	8 423	0	0	30 391	29 001
Non-vie (hors santé)	99 203	90 438	5 029	4 830	0	0	104 150	94 843
Santé similaire à la vie	0	95	0	0	0	0	0	95
Vie (hors santé)	0	4 716	0	0	630	576	630	5 183
Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	118 688	110 257	15 935	13 252	630	576	135 171	129 121

Comme présentée dans le paragraphe D-2.1, la meilleure estimation des provisions techniques à des fins de Solvabilité est composée des éléments suivants :

- la meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes,
- la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés,
- la meilleure estimation des provisions pour primes futures,
- la marge de risque.

La valorisation à des fins de Solvabilité fait en outre état de la valeur moyenne actualisée des flux de trésorerie futurs pondérée par leur probabilité de réalisation.

Dans les états financiers (normes comptables), les provisions techniques sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestions correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatée.

Les principales différences entre ces deux méthodes de valorisation sont donc expliquées par le calcul additionnel de la marge de risque, et l'application d'une actualisation des provisions selon la courbe des taux transmise par l'EIOPA pour la valorisation à des fins de Solvabilité.

D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie et MAPA-MAB SGAM n'appliquent pas de correction pour volatilité sur les provisions techniques, puisque l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard.

D.3 Autres passifs

Valorisation au 31/12/N, normes françaises et normes Solvabilité II

Passage des autres passifs normes françaises aux meilleures estimations (Solvabilité II) au 31/12/2020 (en k€) :

- **Les engagements sociaux**

Les engagements sociaux pris envers les salariés ont été évalués pour MAPA-MAB SGAM à 2 734 K€ (soit la somme des engagements sociaux de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie). Ce montant représente la provision pour les Indemnités de Fin de Carrière, la Médaille du Travail et les Congés Anniversaire qui seront versés aux salariés. Cette évaluation est effectuée selon les principes des normes comptables internationales, les montants obtenus sont donc identiques selon la valorisation dans les états financiers (norme française) ou à des fins de solvabilité.

- La comptabilisation des engagements sociaux en valeur nette comptable dans les états financiers est réalisée différemment selon les sociétés :
 - pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, l'ensemble des engagements sociaux est renseigné dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ;

- pour MAPA-MAB SGAM, les engagements sociaux sont intégrés directement au bilan comptable ;
- pour la MAPA, la Médaille du Travail et les Congés Anniversaire sont renseignés dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ; et la part de provision restant à charge de la MAPA, liée aux Indemnités de Fin de Carrière, est intégrée au bilan comptable.

En valorisation à des fins de Solvabilité, les engagements sociaux de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB SGAM sont en revanche systématiquement renseignés au bilan Solvabilité II.

Enfin, il n'y a pas d'engagements sociaux pour la société MAPA-RCBF VIE.

- **Les impôts différés**

Les impôts différés du bilan Solvabilité II représentent la différence de valorisation de chaque poste du bilan entre la norme française (base fiscale : valorisation dans les états financiers) et la norme Solvabilité II (base prudentielle), sur la base d'un taux d'impôt de 27,37%. En effet, conformément à la loi n°2019-759 du 24 juillet 2019 modifiant la trajectoire de baisse du taux de l'IS, le taux d'IS pour 2021 prévu est de 26,5% auquel il faut ajouter le taux effectif de la contribution sociale de 0,87%, soit 27,37%. Lorsqu'un déficit fiscal est constaté, il est ajouté au montant des impôts différés du bilan Solvabilité II, sur la base du même taux d'impôt.

Les impôts différés sont ici constatés :

- au passif pour la Mutuelle d'assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM, la valorisation à des fins de solvabilité donne ainsi lieu à une diminution des fonds propres prudentiels. L'impôt différé passif correspond ici à la provision constituée pour palier les projections de bénéfices imposables.
- à l'actif, pour la MAPA et MAPA-RCBF Vie, la valorisation à des fins de solvabilité donne ainsi lieu à une augmentation des fonds propres prudentiels.

Dans les états financiers aucun impôt différé n'est calculé.

- **Les dettes et provisions autres que techniques**

Les autres éléments du passif ont été repris à leur valeur comptable pour les trois sociétés, dans la mesure où ils correspondent à des dettes rapidement recouvrables :

Seuls les autres comptes de régularisation, correspondant aux décotes issues d'obligations détenues en direct, ont été renseignés à 0.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie et MAPA-MAB SGAM n'ont pas recours à des méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

Aucune autre information n'est à ajouter.

Partie E – Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Le résultat de l'exercice influence directement le montant des fonds propres du bilan comptable, et donc ceux du bilan prudentiel. Ainsi, les résultats enregistrés au 31/12/2020 à la MAPA, à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à la MAPA-RCBF VIE se retrouvent dans l'évolution des fonds propres prudentiels de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-RCBF Vie et de MAPA-MAB SGAM.

E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II

Dans les états financiers, les fonds propres de MAPA-MAB SGAM sont constitués :

*de fonds initiaux soit :

- les fonds d'établissement de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui sont le cumul d'année en année des droits d'adhésion payables par tout nouveau sociétaire ;
- le fonds d'établissement de la SGAM ;

* de réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux soit :

- la réserve de sécurité ou réserve spéciale de plus-value à long terme,
- la réserve pour dépréciation des valeurs mobilières,
- la réserve de garantie,
- les autres réserves ou réserves pour éventualités diverses,

le résultat de l'exercice appelé dans les statuts «excédents de recettes ou de dépenses ».

Les fonds propres économiques correspondent aux fonds propres comptables ajoutés à l'écart de valorisation comptable et prudentielle des autres postes du bilan. La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la SGAM sont des mutuelles sans actionnaire, qui ne distribuent par conséquent pas de dividende. Dans l'hypothèse où MAPA-RCBF VIE distribuerait des dividendes, ils viendraient en augmentations des fonds propres de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Les articles 36 et 38 des statuts de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie stipulent :

« L'assemblée générale peut constituer d'autres réserves justifiées par la réglementation en vigueur ou par les circonstances .

Ces réserves sont alimentées sur décision de l'assemblée générale par les excédents de recettes non distribués aux sociétaires.

En cas d'excédents de dépenses, l'assemblée générale décide la part des excédents de dépenses qui doit en priorité être déduite de la réserve pour éventualités et si nécessaire des autres réserves. .../...

Il ne peut être procédé à des répartitions d'excédents de recettes qu'après constitution des réserves et provisions prescrites par les lois et règlements en vigueur, après

amortissement intégral des dépenses d'établissement et après que les dispositions réglementaires concernant la marge de solvabilité et la solvabilité ajustée aient été satisfaites.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale détermine la part des excédents de recettes affecté aux réserves et fixe le montant des ristournes aux sociétaires ainsi que les modalités de répartition et de distribution.

Pour des motifs justifiés, le conseil d'administration peut toutefois décider en cours d'exercice de réductions de cotisations ratifiées par l'assemblée générale suivante dans les mêmes conditions de répartition et de distribution que pour les ristournes. »

Différence entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II (en K€)

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-RCBF VIE		MAPA-MAB SGAM	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Actions ordinaires					6 000			
Primes d'émission								
Fonds initial	13 298	13 154	673	666			14 071	13 920
Comptes mutualistes subordonnés							0	
Fonds excédentaires							0	
Actions de préférence							0	
Primes d'émission relatives à des actions de préférence							0	
Réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux	69 543	71 208	30 208	30 509	-656		97 683	100 152
CAPITAUX PROPRES NORMES FRANÇAISES	82 841	84 362	30 881	31 175	5 344		111 754	114 072
Réserve de réconciliation Solvabilité II	19 804	22 846	15 836	13 261	-517		32 491	34 395
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0		0	0
Déductions pour participations financières	0	0	0	0	0		0	0
Capital social	13 298	13 154	673	666	6 000		14 071	13 920
Report à nouveau	-1 665	-2 955	-301	-720	-656		-2 469	-3 902
Autres réserves statutaires	71 208	74 163	30 509	31 228	0		100 152	104 054
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE SII	102 644	107 208	46 717	44 436	4 827		144 244	148 466
FONDS PROPRES AUXILIAIRES SII	0	0	0	0	0		0	0
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	102 644	107 208	46 717	44 436	4 827		144 244	148 466

Le passage de la valorisation dans les états financiers (valorisation comptable) à la valorisation à des fins de solvabilité (valorisation prudentielle) s'effectue de la façon suivante :

- le fond initial comptable correspond au capital social prudentiel ;
- la réserve de réconciliation comptable est répartie selon la norme prudentielle dans le report à nouveau et les autres réserves statutaires ;
- la réserve de réconciliation prudentielle correspond aux ajustements réalisés sur les actifs et passifs suite à leur valorisation prudentielle. Elle correspond en d'autres termes à la différence de valorisation constatée entre actifs et passifs prudentiels et comptables.

L'écart entre la somme des fonds propres Solvabilité II de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, et de MAPA-RCBF Vie et le montant des fonds propres Solvabilité II de la SGAM s'explique par :

- la différence de comptabilisation des engagements sociaux :
 - x hors bilan pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie,
 - x partiellement hors bilan pour la MAPA,
 - x au passif du bilan pour MAPA-MAB SGAM,

- par la méthode de calcul des meilleures estimations des provisions techniques nettes des sinistres Santé, Protection Juridique et Responsabilité Civile Générale. En effet, ces lignes d'activité étant communes à la MAPA et à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, un retraitement a été appliqué pour obtenir les résultats de MAPA-MAB SGAM : le volume de MAPA-MAB SGAM est donc inférieur à la somme de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- par les propres fonds propres de MAPA-MAB SGAM.

La diminution des fonds propres Solvabilité II de la MAPA est essentiellement due à la baisse de la réserve de réconciliation, elle-même liée à celle des plus ou moins-values latentes ou de l'écart entre les provisions comptables et les meilleures estimations.

Aucun changement important sur les niveaux de fonds propres n'est survenu au cours de la période de référence.

E.1.2 Qualité des fonds propres

Les fonds propres disponibles sous Solvabilité II sont, pour la majeure partie, inscrits en fonds propres de base niveau 1 tels que définis à l'article 71 du chapitre IV du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35 et sont donc pour la totalité disponibles pour couvrir à la fois le Capital de Solvabilité Requis et le Minimum de Capital Requis. La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM n'ont ni de fonds propres de niveaux 2 et 3, ni de fonds propres auxiliaires, ni de fonds propres faisant l'objet des mesures transitoires.

En revanche, la MAPA et MAPA-RCBF Vie possèdent des fonds propres de niveau 3, correspondant aux impôts différés à l'actif de leur bilan prudentiel. Ces derniers, ne sont pas éligibles dans le calcul du ratio de couverture du Minimum de Capital Requis (MCR).

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-RCBF VIE		MAPA-MAB SGAM	
	2 020	2 019	2 020	2 019	2 020	2 019	2 020	2 019
NIVEAU 1	101 343	107 208	46 717	44 436	4 385	-	144 244	148 466
Fonds propres de base non restreints	101 343	107 208	46 717	44 436	4 385	0	144 244	148 466
Fonds propres de base restreints	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires	0	0	0	0	0	0	0	0
NIVEAU 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires								
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0	0	0
NIVEAU 3	1 301	-	-	-	441	-	-	-
Fonds propres de base	1 301	0	0	0	441	0	0	0
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	102 644	107 208	46 717	44 436	4 827	0	144 244	148 466
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	102 644	107 208	46 717	44 436	4 827	0	144 244	148 466

E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ainsi que MAPA-MAB SGAM n'appliquent pas de mesure de correction pour la volatilité sur les fonds propres.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR / MCR)

Les capitaux de solvabilité requis de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-RCBF Vie ainsi que de MAPA-MAB SGAM sont calculés à l'aide de la formule standard, sans appliquer de mesure transitoire.

E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie ainsi que MAPA-MAB SGAM n'ont pas fait usage de la faculté prévue à l'article 51, paragraphe 2, troisième alinéa de la directive 2009/138/CE : la publication du capital de solvabilité requis n'est donc pas assortie d'une indication selon laquelle son montant définitif reste subordonné à une évaluation relevant du contrôle.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie ainsi que MAPA-MAB SGAM n'appliquent en outre pas de paramètre spécifique à l'entreprise (ou USP : Undertaking Specific Parameter), et l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard, conformément aux spécifications techniques décrites issues du règlement délégué du 17 janvier 2015 : aucune hypothèse alternative n'est donc utilisée pour le calcul du SCR et du MCR.

Le Capital de Solvabilité Requis est égal à la somme du Capital de Solvabilité Requis de base (composé des sous-modules de risques marché, défaut de contrepartie, souscription vie, santé, et non vie ; associés à des effets de diversification), de la Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés, et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Marché :

Les hypothèses et méthodes retenues pour le calcul du risque de marché sont conformes à la formule standard, avec les éléments simplifiés de calculs suivants :

- les données des actifs ont été traitées en complète transparence à l'exception marginale de quelques fonds dont la transposition n'était pas disponible. Ces derniers ont été choqués en risque actions. Leur poids est inférieur à 5% du total du portefeuille de placements ;
- les titres de participation ont été considérés comme des actions stratégiques ;
- les échéances des titres sont déterminées selon la durée modifiée (si elle est disponible), ou la sensibilité de crédit. Dans le cas où ni l'une ni l'autre n'étaient disponibles, la durée a été calculée de manière simplifiée avec la date d'échéance, arrondie à l'entier supérieur ;
- par prudence et simplification, lorsqu'une évaluation du crédit n'est pas disponible, il est considéré que les débiteurs n'ont pas fourni de sûreté conforme ;
- les biens immobiliers d'un même bâtiment sont considérés comme une seule et

- même entité, lorsque l'information sur l'adresse est par exemple disponible ;
 - lorsque la note de certains titres n'est pas disponible, une note prudente leur est attribuée par défaut.
- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Défaut de contreparties et au risque Opérationnel.

Ces capitaux sont calculés conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015, aucune simplification n'a été retenue.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de souscription

Ce capital est calculé conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015. Une simplification a été retenue pour le risque Catastrophe Santé : la taille de ce risque étant minime, les impacts liés à cette simplification sont non significatifs.

Les estimations de cotisations pour l'exercice à venir sont dans ce cadre réalisées selon la même méthode que celle présentée dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes futures. Le volume de primes considérées pour l'estimation est basé sur 14 mois.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque d'Actifs Incorporels

Pour l'ensemble des entités, MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM, la valeur des actifs incorporels étant nulle dans le bilan Solvabilité II, le Capital de Solvabilité Requis des actifs incorporels est de 0 K€.

- Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

Il est possible de diminuer le Capital de Solvabilité Requis final de l'impôt différé passif généré par une perte exceptionnelle égale au maximum à 27,37% de la somme du Capital de Solvabilité Requis de base et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel. C'est le montant minimum qui a été retenu pour la Mutuelle d'assurance de la Boulangerie, afin de réduire au minimum le Capital de Solvabilité Requis.

Un levier de réduction du SCR peut donc encore être utilisé si le ratio de couverture était trop faible puisqu'une méthode prudente a été appliquée.

Pour la MAPA ou MAPA-RCBF Vie, aucune réduction n'a été appliquée sur le Capital de Solvabilité Requis, puisqu'il n'y a pas d'impôt différé passif pour ces deux sociétés.

E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR

- MAPA et MAPA-MAB SGAM

Le Capital Minimum de Solvabilité (MCR) est calculé selon les cotisations et provisions enregistrées pour chacune des quatre sociétés. Ce capital doit être compris entre un

plancher égal à 25% du SCR, et un plafond égal à 45% du SCR.

Ceci, à condition que le plancher soit supérieur au seuil plancher absolu défini dans l'article 248 paragraphe 1, point b) du règlement délégué du 17 janvier 2015.

Le MCR, est bien compris dans cet intervalle, pour la MAPA et MAPA-MAB SGAM.

- Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF Vie

En revanche, le MCR de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-RCBF Vie est égal au plancher absolu.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie étant une société d'assurance non mixte, dont le montant des cotisations Santé est supérieur à 10% du total de ses cotisations brutes émises, et distribuant des produits de Responsabilité Civile Générale, le montant du seuil plancher absolu est de 3 700 K€ (confer article 129, paragraphe 1, point d) de la Directive 2009/138/CE).

MAPA-RCBF Vie étant une société d'assurance vie, le montant du seuil plancher absolu est de 3 700 K€ (confer article 129, paragraphe 1, point d) de la Directive 2009/138/CE).

E.2.3 Valorisation du SCR et MCR

Les exigences et couverture de capital 2020 (en K€) sont les suivantes :

	MAPA Exigence en capital 2020	Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie Exigence en capital 2020	MAPA-RCBF VIE Exigence en capital 2020	MAPA-MAB SGAM Exigence en capital 2020
	2 020	2 020	2 020	2 020
Risque de marché	29 130	10 016	83	37 639
Risque de contrepartie	3 219	813	302	3 406
Risque de souscription vie	313	0	335	470
Risque de souscription santé	10 532	3 539	0	14 130
Risque de souscription non vie	31 511	1 844	0	32 512
Effets de diversification entre modules de risques	-22 291	-3 929	-184	-26 717
Risque lié aux actifs incorporels	0	0	0	0
SCR DE BASE	52 414	12 283	536	61 439
Risque opérationnel	5 173	1 154	161	6 032
Capacité d'absorption des pertes des impôts différé	0	-3 152	0	-418
MCR	19 680	3 700	3 700	22 267
TAUX COUVERTURE MCR	515%	1263%	119%	648%
SCR NET TOTAL	57 587	10 285	697	67 053
TAUX COUVERTURE SCR	178%	454%	692%	215%

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) de MAPA-MAB SGAM est confortable, malgré une situation désavantageuse des marchés financiers. La MAPA-MAB SGAM reste solide financièrement puisque son ratio de couverture reste supérieur à 200%.

E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie et MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas de mesure de correction de la volatilité pour le calcul des SCR et MCR. E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du SCR.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie ainsi que MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie ainsi que MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF Vie ainsi que MAPA-MAB SGAM ont respecté les exigences de minimum de capital requis et de capital de solvabilité requis sur la période de référence, En effet, les taux de couverture de ces capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % au 01/01/2020, au 30/03/2020, au 30/06/2020, au 30/09/2020 et au 31/12/2020.

E.6 Autres informations

MAPA-MAB SGAM intègre, depuis la fin d'année 2019, une nouvelle société : MAPA-RCBF Vie. Cette société n'assure cependant encore aucun contrat sur l'exercice 2019. De ce fait, il est considéré que le risque associé à cette société au 31/12/2019 est nul, et seuls les éléments comptables sont intégrés au bilan consolidé de MAPA-MAB SGAM, à savoir les titres de participations.

Partie F - Glossaire

ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AEAPP	Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles
AMF	Autorité des Marchés Financiers
AMSB	Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (en anglais, Administrative Management or Supervisory Board)
BGS	Besoin Global de Solvabilité
CET	Compte Épargne Temps
COSO	Référentiel de contrôle interne défini par le Committee of sponsoring organisation of the treadway
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, European Insurance and Occupational Pensions Authority)
EFQM	Fondation européenne pour la gestion de la qualité (en anglais, European Foundation for Quality Management)
FCPR	Fonds Communs de Placement à Risques
GED	Gestion Électronique des Documents
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
IARD	Incendie Accident Risques Divers
IFACI	Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes
IFRS	Normes internationales financières (en anglais, International Financial Reporting Standards)
MAPA	Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires
MCR	Capital de solvabilité minimum (en anglais, Minimum Capital Requirement)
OPC	Organisme de Placement Collectif
OPGA	Opération de gestion d'assurance
ORSA	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, Own Risk Solvency Assessment)
RC	Responsabilité Civile
RCBF	Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-pâtisserie Française
SCI	Société Civile Immobilière
SCPI	Société Civile de Placements Immobiliers
SCR	Capital de Solvabilité Requis
SGAM	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
PMR	Plan de Maîtrise des Risques
USP	Paramètres spécifiques de l'entreprise (en anglais, Undertaking Specific Parameters)

Partie G - Annexes – états quantitatifs annuels

Les éléments présentés dans cette partie viennent compléter les informations présentées dans ce rapport. Ces états sont présentés sous forme de tableaux, et résumés des éléments du bilan, de la sinistralité et des cotisations encaissées par ligne d'activité. Ces états résumés de plus les éléments relatifs au Capital de Solvabilité Requis.

Pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF Vie, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF Vie, elles n'ont aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

État S.12.01 : Provisions techniques vie et santé SLT

[Non concerné pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui n'a aucune provision technique vie et santé SLT]

État S.17.01 : Provisions techniques non-vie

[Non concerné pour MAPA-RCBF Vie qui n'a aucune provision technique non-vie]

État S.19.01 : Sinistres en non-vie

[Non concerné pour MAPA-RCBF Vie qui n'a aucun sinistre non-vie]

État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF Vie qui n'utilisent aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.28.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement

État S.28.02 : Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF Vie qui possèdent exclusivement des activités d'assurance ou de réassurance non-vie ou exclusivement des activités d'assurance ou de réassurance vie]

Pour MAPA-MAB SGAM, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays

[Non concerné : MAPA-MAB SGAM n'a aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

[Non concerné : MAPA-MAB SGAM n'utilise aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.32.01 : Entités composant le Groupe

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	1 300 593
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	19 756 362
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	199 756 020
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	5 161 416
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	15 823 670
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	126 480 832
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	100 423 486
Titres structurés	R0160	26 057 346
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	45 675 981
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	6 614 121
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	33 816 887
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	33 816 887
Non-vie hors santé	R0290	33 819 012
Santé similaire à la non-vie	R0300	- 2 125
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	2 109
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 246 005
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 358 799
Autres créances (hors assurance)	R0380	7 468 670
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	10 002 752
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	9 800 980
Total de l'actif	R0500	285 509 178

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	139 263 193
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	124 256 739
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	116 582 043
Marge de risque	R0550	7 674 696
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	15 006 454
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	12 842 721
Marge de risque	R0590	2 163 733
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	4 810 384
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	94 611
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	93 845
Marge de risque	R0640	765
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 715 773
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	4 660 821
Marge de risque	R0680	54 952
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	295 284
Provisions pour retraite	R0760	2 604 911
Dépôts des réassureurs	R0770	735 822
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	7 228 928
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	478 443
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 499 626
Autres dettes (hors assurance)	R0840	25 947 540
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 489
Total du passif	R0900	182 865 619
Excédent d'actif sur passif	R1000	102 643 559

MAPA

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	30 196 512	8 042 775		17 322 333	29 366 970	107 801	57 591 664	3 669 336	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	20 536 131								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	7 711 396	8 040 322		1 042 681	1 577 613	4 900	6 096 440	264 299	
Net	R0200	43 021 247	2 452		16 279 651	27 789 357	102 901	51 495 224	3 405 036	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	30 196 512	8 034 027		17 322 333	29 366 970	107 801	57 591 664	3 669 336	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	20 536 131								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	7 711 396	8 040 322		1 042 681	1 577 613	4 900	6 096 440	264 299	
Net	R0300	43 021 247	6 295		16 279 651	27 789 357	102 901	51 495 224	3 405 036	
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	19 138 166	5 381 922		4 453 861	18 135 419	37 995	42 227 698	425 415	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	16 311 950								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	5 139 331	617 886		2 267 167	24 516		1 753 289	23 914	
Net	R0400	30 310 786	4 764 036		6 721 027	18 110 903	37 995	40 474 408	449 329	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	10 181 373	2 699 040		6 440 360	10 805 605	46 333	19 501 723	9 819	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

MAPA
S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	1 932 062	2 568 268						150 797 720
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								20 536 131
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								24 737 652
Net	R0200	1 932 062	2 568 268						146 596 199
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	1 932 062	2 568 268						150 788 973
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								20 536 131
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								24 737 652
Net	R0300	1 932 062	2 568 268						146 587 451
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	604 642	1 939 747						92 344 866
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								16 311 950
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								5 243 942
Net	R0400	604 642	1 939 747						103 412 874
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	578 088	1 783 096						52 045 436
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								52 045 436

MAPA

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indivisée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance Santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410					1 118 455			1 118 455	
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500					1 118 455			1 118 455	
Primes acquises										
Brut	R1510					1 118 455			1 118 455	
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600					1 118 455			1 118 455	
Charge des sinistres										
Brut	R1610					1 342 849			1 342 849	
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700					1 342 849			1 342 849	
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900					383 837			383 837	
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600								383 837	

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout.	R0020															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030							4 660 821		4 660 821				93 845		93 845
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080															
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090							4 660 821		4 660 821				93 845		93 845
Marge de risque	R0100							54 952		54 952				765		765
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110															
Meilleure estimation	R0120															
Marge de risque	R0130															
Provisions techniques – Total	R0200							4 715 773		4 715 773				94 611		94 611

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	4 917 589	971 405		326 979	1 439 242	11 878
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	466 618	218 557		1 508 864	774 228	5 110
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	5 384 207	752 848		1 181 885	2 213 469	6 768
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	5 056 973	3 839 564		55 375 415	3 943 182	15 321
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	560 111	122 939		31 430 018	-	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	4 496 862	3 716 625		23 945 397	3 943 182	15 321
Total meilleure estimation – brut	R0260	9 974 562	2 868 159		55 048 436	5 382 424	3 442
Total meilleure estimation – net	R0270	9 881 069	2 963 777		25 127 282	6 156 651	8 552
Marge de risque	R0280	1 534 940	628 793		1 792 776	1 474 641	9 890
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	11 509 502	3 496 952		56 841 212	6 857 065	13 332
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	93 493	95 618		29 921 154	774 228	5 110
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	11 416 008	3 592 570		26 920 058	7 631 292	18 443

MAPA
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	3 384 331	886 156		184 972	1 247 870	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	- 2 165 911	- 296 390		-	-	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	5 550 242	589 767		184 972	1 247 870	
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	45 367 971	6 808 905		205 486	204 307	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	5 770 865	1 368 631				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	39 597 106	5 440 273		205 486	204 307	
Total meilleure estimation – brut	R0260	48 752 301	5 922 748		20 514	1 452 177	
Total meilleure estimation – net	R0270	45 147 348	4 850 506		20 514	1 452 177	
Marge de risque	R0280	3 652 601	489 079		96 125	159 584	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	52 404 902	6 411 828		116 639	1 611 761	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	3 604 954	1 072 242		-	-	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	48 799 949	5 339 586		116 639	1 611 761	

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					8 607 642
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					5 435 677
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					14 043 319
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					120 817 123
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					39 252 564
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					81 564 559
Total meilleure estimation – brut	R0260					129 424 764
Total meilleure estimation – net	R0270					95 607 877
Marge de risque	R0280					9 838 428
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					139 263 193
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					33 816 887
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					105 446 306

MAPA
S.19.01.21
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0030	Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement											C0110	C0170	Somme des années (cumulés) C0180	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +				
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100					
Précédentes	R0100														1 176 578	
N-9	R0160	77 258 186	23 719 289	3 137 222	2 189 174	1 051 928	454 662	1 087 683	343 784	159 217	274 342		R0100	1 176 578	1 176 578	
N-8	R0170	77 109 818	24 964 673	4 579 117	1 548 256	1 093 802	85 985	740 271	99 767	323 347			R0160	274 342	1 09 675 487	
N-7	R0180	75 610 691	26 881 029	4 451 089	2 882 487	51 171	1 774 784	655 196	100 315				R0170	323 347	1 10 545 035	
N-6	R0190	81 113 400	26 680 149	4 115 711	934 709	1 100 000	-	166 220	66 094				R0180	100 315	1 12 406 762	
N-5	R0200	78 485 443	24 388 186	3 929 472	2 925 121	747 915	802 193						R0190	66 094	1 13 843 842	
N-4	R0210	78 044 994	23 349 776	3 680 063	770 024	937 357							R0200	802 193	1 11 278 329	
N-3	R0220	75 448 625	23 382 813	3 926 615	4 086 339								R0210	937 357	1 06 782 214	
N-2	R0230	80 677 108	24 741 743	3 967 814									R0220	4 086 339	1 06 844 392	
N-1	R0240	79 719 818	28 476 098										R0230	3 967 814	1 09 386 665	
N	R0250	74 000 936											R0240	28 476 098	1 08 195 916	
													R0250	74 000 936	74 000 936	
													Total	R0660	114 211 412	1 064 136 156

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisés
(valeur absolue)

Année		Année de développement											C0360	Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +				
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300				
Précédentes	R0100														31 125 856	
N-9	R0160			8 836 867	6 266 254	4 119 936	4 188 216	2 780 615	2 050 280	789 616	392 111		R0100	31 877 799	31 877 799	
N-8	R0170		12 550 626	8 056 677	6 167 054	4 516 309	4 200 664	3 638 834	3 412 229	1 801 887			R0160	426 872	32 304 671	
N-7	R0180		43 957 733	15 121 953	10 203 513	6 083 942	6 096 814	3 880 090	3 348 270	3 341 907			R0170	1 862 999	33 167 670	
N-6	R0190		45 997 383	11 233 798	6 657 742	5 702 632	5 365 054	5 384 897	5 287 855				R0180	3 425 024	36 592 694	
N-5	R0200		40 936 534	12 832 253	7 794 930	6 377 539	3 006 241	1 568 483					R0190	5 391 820	41 984 514	
N-4	R0210		36 578 061	10 502 811	7 878 666	5 884 844	3 098 115						R0200	1 629 633	43 614 147	
N-3	R0220		42 709 189	17 148 852	13 327 575	8 357 702							R0210	3 160 805	46 774 952	
N-2	R0230		37 530 725	15 295 971	11 217 930								R0220	8 464 489	55 239 441	
N-1	R0240		38 722 216	12 779 698									R0230	11 332 462	66 571 903	
N	R0250		39 890 275										R0240	12 939 804	79 511 707	
													R0250	40 305 416	119 817 123	
													Total	R0260	120 817 123	120 817 123

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	82 840 927	82 840 927		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	18 504 110	18 504 110			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	1 300 593				1 300 593
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	102 645 629	101 345 036	-	-	1 300 593
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	102 645 629	101 345 036	-	-	1 300 593
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	101 345 036	101 345 036	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	102 645 629	101 345 036	-		1 300 593
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	101 345 036	101 345 036	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	57 587 379				
Minimum de capital requis	R0600	19 679 563				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	178%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	515%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	102 645 629	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	84 141 520	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	18 504 110	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	29 130 093		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 219 077		
Risque de souscription en vie	R0030	313 340		
Risque de souscription en santé	R0040	10 531 933		
Risque de souscription en non-vie	R0050	31 510 973		
Diversification	R0060	- 22 291 345		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	52 414 072		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	5 173 307
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	57 587 379
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	57 587 379
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

MAPA

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	19 579 715

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
---	---

		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	10 365 555	43 484 826
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	2 963 777	8 524 440
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	25 127 282	17 536 167
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	6 156 651	26 532 841
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	8 552	102 901
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	45 147 348	51 230 925
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	4 850 506	3 669 336
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	20 514	1 932 062
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	1 452 177	2 568 268
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	99 848

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
---	--

		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	4 754 667	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	19 679 563
Capital de solvabilité requis	R0310	57 587 379
Plafond du MCR	R0320	25 914 320
Plancher du MCR	R0330	14 396 845
MCR combiné	R0340	19 679 563
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	19 679 563

MAPA
 5.05.02.01
 Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

MAPA
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
			C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
			R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900								
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								

MAPA

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

		Activités en non-vie Résultat MCR _(NL,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(NL,NL)	Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0010	C0020				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

		Activités en non-vie Résultat MCR _(L,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(L,L)	Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0070	C0080				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 657 117
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	58 494 430
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	20 702 934
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 663 204
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	21 792 206
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	18 425 828
Titres structurés	R0160	3 366 378
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	9 821 972
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 514 114
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	8 921 621
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	8 921 621
Non-vie hors santé	R0290	106 516
Santé similaire à la non-vie	R0300	8 815 105
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	296
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	23 701
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 434 537
Autres créances (hors assurance)	R0380	710 560
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	6 765 953
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	266 769
Total de l'actif	R0500	81 274 983

		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	22 174 101
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	4 936 352
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	4 772 374
Marge de risque	R0550	163 978
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	17 237 749
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	16 888 628
Marge de risque	R0590	349 122
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	129 408
Dépôts des réassureurs	R0770	758 382
Passifs d'impôts différés	R0780	3 152 173
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 502 850
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	81 350
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 514 399
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 245 069
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	34 557 733
Excédent d'actif sur passif	R1000	46 717 250

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	31 357 095	3 409 672						1 432 409	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	17 255 163	1 633 371						465 180	
Net	R0200	14 101 932	1 776 301						967 228	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	31 357 095	3 409 672						1 432 409	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	17 255 163	1 633 371						465 180	
Net	R0300	14 101 932	1 776 301						967 228	
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	24 431 852	3 109 922						469 720	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	12 662 197	1 319 890						5 657	
Net	R0400	11 769 655	1 790 032						475 376	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	1 743 027	468 455						207 365	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	1 375 930							37 575 105
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	343 982							19 697 697
Net	R0200	1 031 947							17 877 409
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	1 375 930							37 575 105
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	343 982							19 697 697
Net	R0300	1 031 947							17 877 409
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	517 014							28 528 508
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								13 976 430
Net	R0400	517 014							14 552 078
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	236 553							2 655 399
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								2 655 399

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indivisée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410					894 881				894 881
Part des réassureurs	R1420					447 441				447 441
Net	R1500					447 441				447 441
Primes acquises										
Brut	R1510					894 881				894 881
Part des réassureurs	R1520					447 441				447 441
Net	R1600					447 441				447 441
Charge des sinistres										
Brut	R1610					1 793 343				1 793 343
Part des réassureurs	R1620					168 251				168 251
Net	R1700					1 625 092				1 625 092
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900					158 519				158 519
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									158 519

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	12 956 291	-	720 786			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	6 707 398	-	251 018			
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	6 248 893	-	469 768			
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	2 942 001	-	1 711 122			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	2 358 726	-	-			
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	583 275	-	1 711 122			
Total meilleure estimation – brut	R0260	15 898 292	-	990 336			
Total meilleure estimation – net	R0270	6 832 168	-	1 241 354			
Marge de risque	R0280	231 949	-	117 179			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	16 130 240	-	1 107 509			
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	9 066 124	-	251 018			
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	7 064 117	-	1 358 527			

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060		- 517 260		- 101 866		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		- 387 251		- 277 503		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		- 130 009		175 636		
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160		5 149 312		242 189		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		771 269		-		
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		4 378 043		242 189		
Total meilleure estimation – brut	R0260		4 632 052		140 322		
Total meilleure estimation – net	R0270		4 248 034		417 825		
Marge de risque	R0280		135 774		28 204		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320		4 767 826		168 526		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330		384 018		- 277 503		
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340		4 383 808		446 029		

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					11 616 378
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					5 791 626
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					5 824 752
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					10 044 624
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					3 129 995
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					6 914 629
Total meilleure estimation – brut	R0260					21 661 002
Total meilleure estimation – net	R0270					12 739 381
Marge de risque	R0280					513 099
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					22 174 101
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					8 921 621
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					13 252 480

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0030	Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année		Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		
Précédentes	R0100													
N-9	R0160	21 136 288	4 026 164	383 567	115 641	54 409	45 880	-	2 658	16 598	40 538	4 533	7 496	7 496
N-8	R0170	20 116 842	3 455 557	232 199	149 858	79 587	23 834	24 552	449 429	109 990			4 533	25 820 960
N-7	R0180	22 914 131	3 237 653	289 221	105 965	31 192	33 610	40 067	20 492					24 641 847
N-6	R0190	23 873 806	3 482 130	271 889	203 507	45 267	35 353	25 117						26 672 330
N-5	R0200	25 151 994	3 403 863	289 292	106 830	55 666	8 221							27 937 070
N-4	R0210	25 303 964	3 388 153	170 251	89 530	37 444								29 015 266
N-3	R0220	25 379 215	3 284 532	264 709	111 049									29 989 342
N-2	R0230	26 328 053	3 330 135	396 829										30 055 016
N-1	R0240	26 436 804	3 855 231											30 292 035
N	R0250	24 420 182												24 420 182
Total	R0660												28 996 583	276 891 049

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisés

(valeur absolue)

Année		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100													
N-9	R0160				253 855									
N-8	R0170			342 751	240 719									
N-7	R0180		1 455 168	754 905	378 379									
N-6	R0190	21 293 137	1 280 718	611 959	373 428	272 727								
N-5	R0200	22 159 351	1 246 695	760 839	392 465	194 654								
N-4	R0210	21 512 692	1 269 707	774 380	349 994	217 737								
N-3	R0220	22 365 497	1 571 312	916 919	465 389									
N-2	R0230	6 741 999	1 558 706	917 095										
N-1	R0240	6 295 288	1 416 396											
N	R0250	6 918 969												
Total	R0260												10 044 624	

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	30 880 880	30 880 880		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	15 836 371	15 836 371			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	46 717 250	46 717 250	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	46 717 250	46 717 250	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	46 717 250	46 717 250	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	46 717 250	46 717 250	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	46 717 250	46 717 250	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	10 285 140				
Minimum de capital requis	R0600	3 700 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	454%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1263%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	46 717 250	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	30 880 880	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	15 836 371	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	10 015 565		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	813 134		
Risque de souscription en vie	R0030	-		
Risque de souscription en santé	R0040	3 538 615		
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 844 337		
Diversification	R0060	- 3 929 015		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	12 282 635		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 154 100
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 3 152 173
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	10 284 562
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	10 284 562
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.28.01.01
Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	2 081 424

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 355 135	13 003 805
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 241 354	3 321 869
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	4 248 034	967 228
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	417 825	1 031 947
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	2 081 424
Capital de solvabilité requis	R0310	10 285 140
Plafond du MCR	R0320	4 628 313
Plancher du MCR	R0330	2 571 285
MCR combiné	R0340	2 571 285
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	3 700 000

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
 5.05.02.01
 Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
 5.05.02.01
 Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
			C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
			R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900								
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Revenus découlant des contrats d'assurance	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	C0060	Contrats sans options ni garanties C0070	Contrats avec options ou garanties C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	Contrats sans options ni garanties C0170	Contrats avec options ou garanties C0180	Revenus découlant des contrats d'assurance C0190	C0200
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080															
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090															
Marge de risque	R0100															
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110															
Meilleure estimation	R0120															
Marge de risque	R0130															
Provisions techniques – Total	R0200															

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

		Activités en non-vie	Activités en vie				
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)				
		C0010	C0020				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010			Activités en non-vie		Activités en vie	
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

		Activités en non-vie	Activités en vie				
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)				
		C0070	C0080				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200			Activités en non-vie		Activités en vie	
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	441 240
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	4 805 661
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	300 776
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	4 504 885
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	- 4 930
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	- 4 930
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	- 4 930
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	740
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	272 071
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	916
Total de l'actif	R0500	5 515 699

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	570 817
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	570 817
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	400 721
Marge de risque	R0680	170 097
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	46 648
Passifs subordonnés	R0850	71 548
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	71 548
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	689 013
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 826 686

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200									
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									
Net	R0300									
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400									
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550									
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200								
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300								
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400								
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550								
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indivisée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance Santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410				2 028 288					2 028 288
Part des réassureurs	R1420				5 000					5 000
Net	R1500				2 023 288					2 023 288
Primes acquises										
Brut	R1510				2 028 288					2 028 288
Part des réassureurs	R1520				5 000					5 000
Net	R1600				2 023 288					2 023 288
Charge des sinistres										
Brut	R1610				804 511					804 511
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700				804 511					804 511
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710				74 371					74 371
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800				74 371					74 371
Dépenses engagées	R1900				1 806 285					1 806 285
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									1 806 285

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout.	R0020															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030					400 721				400 721						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080															
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090					- 4 930				- 4 930						
Marge de risque	R0100					170 097				170 097						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110															
Meilleure estimation	R0120															
Marge de risque	R0130															
Provisions techniques – Total	R0200					575 747				575 747						

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 343 520	5 343 520		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	- 958 074	- 958 074			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	441 240				441 240
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	4 826 686	4 385 446	-	-	441 240
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	4 826 686	4 385 446	-	-	441 240
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	4 385 446	4 385 446	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	4 490 027	4 385 446	-		104 581
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	4 385 446	4 385 446	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	697 206				
Minimum de capital requis	R0600	3 700 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	644%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	119%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	4 826 686	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	5 784 760	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	- 958 074	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	82 526	 	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	302 179	 	
Risque de souscription en vie	R0030	335 437		
Risque de souscription en santé	R0040	-		
Risque de souscription en non-vie	R0050	-		
Diversification	R0060	- 183 829	 	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	 	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	536 313	 	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	160 894
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	697 206
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	697 206
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

MAPA-RCBF VIE

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
---	---

		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	269 636

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
---	--

		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	405 650	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		373 024 377

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	269 636
Capital de solvabilité requis	R0310	697 206
Plafond du MCR	R0320	313 743
Plancher du MCR	R0330	174 302
MCR combiné	R0340	269 636
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	3 700 000

MAPA-RCBF VIE
 S.05.02.01
 Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

MAPA-RCBF VIE

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
			C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
			R1400	C0220	C0230	C0240	C0250		C0260	C0270
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation – brut	R0260						
Total meilleure estimation – net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation – brut	R0260						
Total meilleure estimation – net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					
Total meilleure estimation – brut	R0260					
Total meilleure estimation – net	R0270					
Marge de risque	R0280					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					

MAPA-RCBF VIE

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

		Activités en non-vie Résultat MCR _(NL,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(NL,NL)	Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0010	C0020				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

		Activités en non-vie Résultat MCR _(L,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(L,L)	Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0070	C0080				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	24 413 479
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	257 056 111
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	26 165 126
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	13 486 874
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	148 273 038
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	118 849 314
Titres structurés	R0160	29 423 724
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	55 497 953
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	13 633 120
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	30 225 252
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	30 230 283
Non-vie hors santé	R0290	33 888 165
Santé similaire à la non-vie	R0300	- 3 657 882
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	- 5 031
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	- 5 031
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	2 405
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 269 705
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 286 129
Autres créances (hors assurance)	R0380	6 572 565
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	17 153 110
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	10 069 332
Total de l'actif	R0500	349 048 089

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	154 073 960
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	128 731 305
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	121 352 412
Marge de risque	R0550	7 378 893
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	25 342 655
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	22 661 216
Marge de risque	R0590	2 681 438
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	5 272 520
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	94 554
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	93 845
Marge de risque	R0640	708
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	5 177 966
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	5 061 542
Marge de risque	R0680	116 424
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	295 284
Provisions pour retraite	R0760	2 734 319
Dépôts des réassureurs	R0770	1 494 203
Passifs d'impôts différés	R0780	417 552
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	8 732 368
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	559 793
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 506 819
Autres dettes (hors assurance)	R0840	29 716 400
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 489
Total du passif	R0900	204 804 706
Excédent d'actif sur passif	R1000	144 243 382

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	61 553 607	11 443 699	-	17 322 333	29 366 970	107 801	57 591 664	5 101 744	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	5 267 305	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	10 399 817	1 797 835	-	1 042 681	1 577 613	4 900	6 096 440	371 377	-
Net	R0200	56 421 095	9 645 865	-	16 279 651	27 789 357	102 901	51 495 224	4 730 367	-
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	61 553 607	11 443 699	-	17 322 333	29 366 970	107 801	57 591 664	5 101 744	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	5 267 305	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	10 399 817	1 797 835	-	1 042 681	1 577 613	4 900	6 096 440	371 377	-
Net	R0300	56 421 095	9 645 865	-	16 279 651	27 789 357	102 901	51 495 224	4 730 367	-
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	43 570 019	8 491 844	-	4 453 861	18 135 419	37 995	42 227 698	895 135	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 349 191	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	6 801 109	1 087 298	-	2 267 167	24 516	-	1 753 289	29 571	-
Net	R0400	39 118 101	7 404 546	-	6 721 027	18 110 903	37 995	40 474 408	924 706	-
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	15 212 822	3 154 674	-	6 588 047	11 029 016	47 187	20 004 104	223 414	-
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diversifiées	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	3 307 992	2 568 268	-					188 364 078
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-					5 267 305
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	21 290 664
Net	R0200	3 307 992	2 568 268	-	-	-	-	-	172 340 719
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	3 307 992	2 568 268	-					188 364 078
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-					5 267 305
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	21 290 664
Net	R0300	3 307 992	2 568 268	-	-	-	-	-	172 340 719
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	1 121 657	1 939 747	-					120 873 374
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-					2 349 191
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	7 369 475
Net	R0400	1 121 657	1 939 747	-	-	-	-	-	115 853 090
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	820 626	1 803 511	-	-	-	-	-	58 883 401
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								58 883 401

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410				2 028 288	2 013 336				4 041 624
Part des réassureurs	R1420				5 000	447 441				452 441
Net	R1500				2 023 288	1 565 895				3 589 184
Primes acquises										
Brut	R1510				2 028 288	2 013 336				4 041 624
Part des réassureurs	R1520				5 000	447 441				452 441
Net	R1600				2 023 288	1 565 895				3 589 184
Charge des sinistres										
Brut	R1610				804 511	3 136 191				3 940 703
Part des réassureurs	R1620				-	168 251				168 251
Net	R1700				804 511	2 967 941				3 772 452
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710				74 371	-				74 371
Part des réassureurs	R1720				-	-				-
Net	R1800				74 371	-				74 371
Dépenses engagées	R1900				424 832	542 356				967 188
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									967 188

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	111 753 849	111 753 849			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	32 489 534	32 489 534			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	144 243 382	144 243 382			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	144 243 382	144 243 382			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	144 243 382	144 243 382			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	144 243 382	144 243 382			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	144 243 382	144 243 382			
Capital de solvabilité requis	R0580	67 053 199				
Minimum de capital requis	R0600	22 267 151				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	215%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	648%				

		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	144 243 382				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	111 753 849				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Réserve de réconciliation	R0760	32 489 534				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790					

MAPA-MAB SGAM

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - entité en formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	37 638 694		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 405 774		
Risque de souscription en vie	R0030	470 332		
Risque de souscription en santé	R0040	14 129 539		
Risque de souscription en non-vie	R0050	32 511 991		
Diversification	R0060	-		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	61 439 299		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	6 031 605		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	417 705		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	67 053 199		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	67 053 199		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			
Minimum consolidé du SCR groupe	R0470	22 267 151		
Information on other entities				
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance)	R0500			
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - institutions de crédit, gestion d'actif, institutions financières, fonds de placements alternatifs	R0510			
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - fonds de pension	R0520			
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - SCR au titre des entités financières non régulées	R0530			
SCR au titre des participations non contrôlées	R0540			
SCR au titre des autres entités	R0550			

MAPA-MAB SGAM

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - entité en formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
SCR total				
SCR pour les entités incluses par déduction/agrégation	R0560			
SCR	R0570	67 053 199		

MAPA-MAB SGAM

S.32.01.22

Entités composant le Groupe

Pays	Code d'identification de l'entité	Type de code utilisé pour l'entité	Dénomination légale de l'entité	Type d'entité	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de Contrôle	(cont)
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	
FRANCE	LEI/96950077HUKIFIX86G66	LEI	MAPA	Entreprise d'assurance Non-Vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	ACPR	
FRANCE	LEI/969500BLCOJENHFV991	LEI	RCBF	Entreprise d'assurance Non-Vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	ACPR	
FRANCE	LEI/969500GLWTW3RO1WMF76	LEI	MAPA-RCBF VIE	Entreprise d'assurance Vie	Société Anonyme	Non-Mutuelle	ACPR	

Critère d'influence						Inclusion dans la supervision Groupe		Calcul de la solvabilité du groupe
% du capital détenu	% retenu pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Niveau d'influence	% retenu pour la solvabilité du Groupe	OUI/NON	Date de décision en cas d'application de l'article 214	Méthode utilisée et pour la méthode 1, traitement de l'entité
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1

MAPA-MAB SGAM

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

MAPA-MAB SGAM

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
			C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
			R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900								
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								

MAPA-MAB SGAM

S.22.01.22

Effets des mesures branches longues

		Niveau après prise en compte des mesures branches longues et transitoires	Effet de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Effet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêts	Effet de la mise à zéro de l'ajustement pour volatilité	Effet de la mise à zéro de l'ajustement égalisateur
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
SCR	R0090					